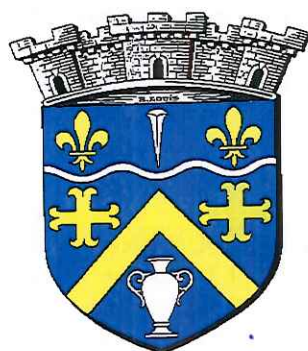


PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 avril 2013

La séance est ouverte à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. – Mes chers collègues, je vous invite à vous installer afin que je puisse procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir nos travaux.

(Arrivée de Mmes FOUQUE-GUILLIET et LALLEMENT-LEROTY)...

Délégations de pouvoirs

Vous avez eu connaissance d'un certain nombre de délégations de signature.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Election d'un secrétaire de séance

Il convient de désigner un Secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de notre doyen, André Pinon. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Non).

M. RICHOMME. – Avant que vous ne passiez au point 1, j'ai trois remarques sur les arrêtés du Maire.

M. LE MAIRE. – Nous élisons d'abord le Secrétaire de séance et vous ferez vos remarques après.

Y a-t-il donc d'autres candidatures que notre collègue André Pinon ? (Non). André Pinon est élu à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (<i>jusqu'à 21h58</i>), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	3	Roger LE DUDAL (<i>jusqu'à 20h15</i>), Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

M. LE MAIRE. – Monsieur RICHOMME, vous avez la parole.

M. RICHOMME. – A titre d'information, nous aimerions avoir des explications sur trois arrêtés.

L'un concerne une action en annulation contre le règlement des ordures ménagères. Nous voulions avoir votre avis sur cette action menée par la commune.

Un autre arrêté me semble important : l'augmentation de 1 % sur le programme PPP de la Verville.

Enfin, j'ai remarqué une coquille sur le dernier arrêté concernant le programme de fitness sur le parc de Villeroy. Il y a une erreur entre le TTC et le HT. Je voulais vous le signaler. C'est l'occasion pour nous de vous demander quand ce programme sera réalisé dans le parc de Villeroy. Merci Monsieur Le Maire.

M. LE MAIRE. – Sur le dernier point concernant la coquille entre le HT et le TTC, je vous remercie de nous l'avoir signalé. Je demande aux services de bien vouloir faire la correction et si vous êtes d'accord, nous considérerons qu'elle a été présentée en séance. Ces travaux d'installation sont prévus pour être faits avant l'été. L'objectif étant que cela puisse être installé avant la belle saison, plutôt qu'au terme de l'été où l'usage de tel matériel en extérieur serait limité.

Concernant le premier point, il s'agit pour la commune de Mennecy de pouvoir enclencher un recours demandant l'annulation du règlement intérieur de collecte des ordures ménagères voté par la Communauté de Communes. Ce règlement de collecte interdit aux collectivités qui le souhaiteraient -non pas pour les déchets des habitants en tant qu'usagers du service, mais pour leurs déchets à elles-mêmes en tant que personnes morales- d'avoir recours à une entreprise extérieure. Cela contrevient à un certain nombre de dispositions, notamment développées par l'ADEME. D'après notre Conseil juridique, ce ne serait pas réglementaire, ni légal. Si des tarifs pouvaient être proposés par des entreprises privées moins chères pour la commune que les tarifs de la CCVE, nous souhaiterions pouvoir nous dé-raccorder. Etant entendu d'ailleurs que d'autres communes de la CCVE ont la même problématique. Le problème n'est pas de se dé-raccorder ou de rester dedans pour le plaisir, mais de se donner la possibilité de le faire s'il y a une réalité et un intérêt économique.

Concernant le deuxième point, Jean FERET ayant particulièrement suivi ces travaux et étant excusé ce soir, je lui demanderai de bien vouloir vous faire une communication écrite dans la semaine de l'ensemble de ce qui a amené ce 1% en question.

M. RICHOMME. – Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous énoncez par rapport à ce règlement de la CCVE. Nous comprenons bien votre argument. En revanche, ce règlement a été modifié en décembre. Je suis d'accord avec vous sur les collectivités, mais il présente une avancée par rapport aux particuliers, donc aux Menneçois, de changer leurs bacs. Vous le savez, ils ont été attribués d'office et beaucoup de Menneçois ont voulu passer à des bacs inférieurs en termes de "litrage", justement par rapport à la redevance et à leur propre consommation. Je suis d'accord avec votre initiative, mais cela ne remet-il pas en cause ce règlement pour les particuliers ?

M. LE MAIRE. – Sur le règlement, il faut déjà que nous puissions aboutir. Quand on fait un contentieux, nous n'avons jamais la certitude d'aboutir. Nous pouvons estimer avoir plus ou moins de fortes chances, mais nous n'avons pas de certitude.

Ensuite, concernant les "litrages", le règlement s'applique à l'heure actuelle. Arriver à avoir une annulation du règlement -si nous l'obtenons- mettra un an ou un an et demi. Enormément de Menneçois qui ont aujourd'hui des problèmes de taille de bac l'auront déjà changé. Ils n'attendent pas 2014 ou 2015.

Enfin, si d'aventure ce règlement devait être cassé, je pense que la CCVE serait amenée à le reprendre amputé de la disposition jugée comme illégale. De toute façon, nous reviendrions dessus.

Donc je n'ai pas une grande inquiétude pour les Menneçois. Vous le savez comme moi, les contentieux administratifs durent des mois, voire des années.

Ceci étant fait, notre Secrétaire de séance étant désigné et certains élus nous ayant rejoints, je vais vous proposer de bousculer un peu l'ordre du jour en parlant en premier point de la demande de parrainage d'une unité opérationnelle des forces armées. Ce point va vous être présenté par Romain BOSSARD. Le Colonel DURET, Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Essonne nous fait le plaisir et l'honneur de venir nous dire quelques mots. Non pas que le vote du budget de la ville ne soit pas intéressant, mais ce point peut durer longtemps. Nous n'allons pas mobiliser le Colonel toute la soirée, je vous propose donc de passer ce point en premier à l'ordre du jour. Ensuite, nous reprendrons le fil normal de nos travaux. Y a-t-il des oppositions ? (Non).

VI. SECURITE

Rapporteur : Romain BOSSARD

21. Demande de parrainage d'une unité opérationnelle des forces armées

M. BOSSARD. – Merci Monsieur Le Maire.

Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter cette délibération relative à une demande de parrainage d'une unité opérationnelle des forces armées. Comme à l'accoutumée, je ne vais pas reprendre toute la teneur du dossier. Néanmoins, je vais insister en présentant l'association qui automatiquement doit coordonner la démarche.

Cette association des Villes Marseillaises a été créée en 1986. Il est important de souligner qu'elle est apolitique. Nous avons pu échanger sur ce sujet lors de la Commission et j'y reviendrai tout à l'heure.

Aujourd'hui, elle a coordonné environ 180 parrainages. Elle est présidée par un Sénateur-Maire nommé à l'unanimité par ses pairs et est coordonnée par un délégué général. Elle est indépendante des armées et a comme partenaire officiel et principal le ministère de la Défense.

Lorsqu'on engage cette procédure, nous devons la solliciter dans un premier temps. Ensuite, cette association nous oriente vers la Marine, la Terre, l'Air ou vers la Gendarmerie Nationale.

Notre souhait a été de nous orienter vers la Gendarmerie Nationale pour deux raisons principales. Nous avons une Brigade de Gendarmerie à Mennecy et nous entretenons de très bons rapports avec cette dernière, mais aussi avec le Commandement de Groupement de Gendarmerie de l'Essonne et le colonel DURET qui dans quelques instants va prendre la parole et s'exprimer sur ce sujet, après une suspension de séance.

Je tiens à préciser que la délibération doit être votée à l'unanimité. S'il y a des abstentions ou des votes contre, nous ne pourrions pas engager la démarche. Cela est complètement lié à la neutralité de l'association qui coordonne le dispositif. Comme je l'ai dit, elle se situe au-delà du débat politique. Nous sommes dans une démarche qui peut s'inscrire dans la continuité des Journées Prévention, mais aussi dans une démarche de transmission du savoir, du devoir de mémoire et elle ne peut souffrir d'une quelconque démarche politicienne. Voilà pourquoi les statuts précisent -ils ne peuvent pas être "bougés"- que cette délibération doit être adoptée à l'unanimité.

Une fois que cette délibération sera adoptée -je l'espère-, l'idée générale sera d'engager la réflexion sur la nature même du projet. Néanmoins, dans les grandes lignes, on peut imaginer un projet pédagogique avec les élèves, donc en associant automatiquement le corps enseignant et pourquoi pas élargir éventuellement avec des parents d'élèves, mais aussi solliciter nos acteurs de la vie locale, les anciens combattants et pourquoi pas les militaires d'active et/ou de réserve. Vous le voyez, à nos yeux, cette délibération est très importante. Nous souhaitons vraiment qu'elle puisse être votée à l'unanimité. Après la suspension de séance au cours de laquelle le Colonel va prendre la parole, j'écouterai vos éventuelles questions.

(Arrivée de M. LEDUDAL)...

M. LE MAIRE. – Nous allons suspendre la séance et ainsi donner la parole au Colonel DURET.

La séance est interrompue à 20 H 10 et reprise à 20 H 20.

M. LE MAIRE. – Merci pour cette présentation extrêmement complète et concrète d'une action qui me semble être d'intérêt général et transcender les clivages. A l'heure où nous parlons énormément de civisme, d'imprégnation des devoirs civiques et d'implication individuelle de chacun au sein de notre société, cette action me semble être particulièrement utile.

M. BOSSARD. – Merci Monsieur Le Maire, je suis prêt à passer la parole à celles et ceux qui auraient d'éventuelles questions.

M. MARILLER. – Une question simple : qui dit parrainage dit sûrement engagement financier. Pouvez-vous nous éclairer un peu là-dessus ?

M. BOSSARD. – L'engagement principal financier, comme dans de nombreux parrainages de ce genre, c'est une adhésion à l'association qui coordonne ce dispositif. Nous n'avons pas sollicité les tarifs récents, car nous attendons vraiment d'avoir le principe de délibération ce soir, comme je l'ai précisé lors des dernières Commissions. Néanmoins, il y a trois ans le coût était de 0,03 € par habitant. Cela veut dire qu'en faisant une très courte simulation, avec environ 14 000 habitants, nous sommes de l'ordre de 520 €, 540 € à

l'année. Ensuite, nous ferons ce que nous voudrons de ce parrainage. Vous l'avez entendu à l'instant, l'objectif est de le faire vivre. Vous avez pu vous rendre compte que les actions présentées, celles que vous avez très certainement pu voir aussi sur Internet, ne coûtent pas extrêmement chères. Donc nous aurons toujours à l'esprit la maîtrise des fonds publics. Voilà ce que je peux vous répondre. Toutefois, il était difficile de budgéter un projet pour lequel nous n'avons pas encore structuré notre réflexion, ni même sollicité les différents partenaires. Pour le moment, le seul coût potentiel est d'environ 550 € dû à l'adhésion de cette association qui coordonne l'ensemble de la démarche.

M. MARILLER. – Que représentent ces coûts d'adhésion ? A quoi servent-ils au sein de l'association ? Comment se répartissent les divers postes financiers ?

M. BOSSARD. – Je vous invite à solliciter l'association en question. A mon avis, vu qu'elle existe depuis une trentaine d'années et qu'elle est parrainée par le ministère de la Défense, elle doit avoir un Commissaire aux Comptes et une comptabilité totalement transparente.

M. MARILLER. – Vous auriez quand même pu les demander et nous les fournir. Si on adhère à une association, il serait quand même bien d'avoir ces éléments.

M. BOSSARD. – Y a-t-il une autre question ?

M. RICHOMME. – Vous nous avez présenté ce parrainage en Commission et nous étions interrogatifs. Nous avons très peu d'éléments, donc nous nous sommes réunis et nous avons des réserves, pas par rapport à l'enjeu, mais sur la façon de faire, les conséquences et l'organisation. Nous apprécions énormément l'intervention du Colonel DURET ce soir. Il a répondu à nos questions car nous avons de nombreuses interrogations. Donc ce soir, en accord avec les objectifs qu'il nous présente, nous voterons unanimement pour.

M. BOSSARD. – Au nom des collègues, je crois que nous pouvons vous remercier. Y a-t-il d'autres questions ? (Non). Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (jusqu'à 21h58), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

M. BOSSARD. – Je vous remercie et merci aussi au Colonel DURET du Commandement de Groupement de l'Essonne pour son intervention.

M. LE MAIRE. – Mes chers collègues, merci pour cette unanimité. C'était effectivement extrêmement important que nous puissions collectivement nous déterminer pour avancer ensemble sur ce sujet. Merci Colonel de votre intervention qui, je crois, a permis d'éclairer l'ensemble de nos collègues et très certainement aussi de faire en sorte que la commune de Mennecy avance avec la Gendarmerie mobile.

II. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

2. Suppression de la ZAC de la ferme de la Verville

Mme DOUGNIAUX. – C'est une ZAC préfectorale créée au début des années 70. Elle s'est développée jusqu'au tout début des années 80. Le maintien de la ZAC n'est plus aujourd'hui justifié dès lors que :

- Les comptes de l'opération d'aménagement ont été soldés de longue date ;
- La SCI LE PARC DE VILLEROY, chargée de l'opération, a été dissoute il y a plusieurs dizaines d'années ;
- Les règles d'urbanisme relèvent aujourd'hui "*du droit commun*" c'est-à-dire en majorité de la zone UE du PLU de la commune de Mennecy adaptée à la singularité de cette zone résidentielle.

Il est donc dans l'intérêt de la commune de Mennecy comme de ses habitants de décider de la suppression de la ZAC, cette suppression étant sans effet sur l'existence et le fonctionnement interne des AFUL.

Les membres du Conseil sont appelés à se prononcer sur la suppression de la ZAC. Y a-t-il des questions ?

M. LE MAIRE. – Avant de passer aux questions, je précise que le Conseil de la ville amené à suivre l'ensemble de la procédure est dans la salle. Il nous a fait l'amabilité de venir ce soir pour pouvoir répondre aux éventuelles questions qui seraient particulièrement techniques. Auquel cas, je ne renouvelerai pas la suspension de séance, mais je serai amené, ou Madame Le Rapporteur, à lui donner la parole.

M. RICHOMME. – Merci Monsieur Le Maire d'avoir apporté un soutien technique à ce point. Je pense que nous n'en ferons pas usage, car nous avons posé énormément de questions à Mme DOUGNIAUX en Commission. Sur ces délibérations, je pense que le dialogue avec les AFUL n'est pas terminé et cela nous tracasse un peu. Comme Mme DOUGNIAUX nous l'a indiqué, un courrier a été adressé à sept AFUL, mais celles-ci n'ont pas encore répondu. Je pense qu'il était peut-être préférable d'attendre le retour des sept AFUL. Je crois qu'il y a une difficulté entre la commune et les AFUL sur les limites parcellaires. Cette difficulté n'est pas encore levée. Cette délibération aurait pu être retirée, puis remise au prochain Conseil. Dans ce cas nous voterions pour. A notre connaissance, les AFUL n'ont pas encore donné leur réponse et le dialogue n'est pas terminé. J'aurais souhaité que ce dialogue soit terminé pour que nous puissions une fois de plus voter unanimement. Si vous ne souhaitez pas retirer cette délibération pour poursuivre le dialogue, nous nous abstenons.

Mme DOUGNIAUX. – Nous avons eu un long dialogue constructif avec les AFUL. Elles étaient évidemment d'accord avec cette réserve sur les limites parcellaires. Donc les limites parcellaires sont clairement définies. Elles ont été explicitées aux AFUL. Nous allons retravailler encore. Elles étaient gênées par les limites parcellaires par rapport au positionnement des réseaux d'assainissement. Ces réseaux d'assainissement vont être posés sur le plan parcellaire du géomètre. Il n'y a donc plus aucune réserve sur cette suppression de ZAC. Les limites parcellaires sont issues d'un plan de division parcellaire de la ZAC de la ferme de la Verville établi par un géomètre, M. RAPIN, et qui a été publié aux Hypothèques. L'alignement sur le domaine public est défini par ce même plan de division parcellaire. Nous n'avons donc plus de réserve. Voilà pourquoi nous passons maintenant la délibération, sans attendre autre chose.

M. LE MAIRE. – Je vais proposer au Conseil de la ville de prendre la parole trois minutes, pour nous apporter un complément d'éclairage juridique sur ce point. Un certain nombre d'élus ont particulièrement suivi les dizaines de réunions qui se sont tenues avec les AFUL pour arriver à ce stade : c'est-à-dire fermer une ZAC plus de trente ans après la fin des travaux. Toutefois, comme ce n'est pas le cas de tout le monde autour de cette table, il peut donc être nécessaire de faire un rappel.

La séance est interrompue à 20 H 35 et reprise à 20 H 38.

(M. GHAYE – Merci Monsieur Le Maire. Il est effectivement cruel d'empêcher un avocat de s'exprimer !

Sur le rappel simplement technique des motifs de la suppression de cette ZAC de la ferme de la Verville, je pense que c'est à l'occasion de sa suppression que nombre d'entre vous ont appris l'existence même de cette ZAC. Effectivement, cette ZAC est un peu une scorie puisqu'elle date de 1970, et reste aujourd'hui une procédure purement administrative qui est privée de la moindre portée juridique. En 1970,

elle avait son intérêt. Elle était dérogatoire à peu près à tout ce qui pouvait exister. Elle comportait un document d'urbanisme particulier. Elle avait conduit à la désignation d'un aménageur à une époque où cette désignation n'était pas soumise à concurrence. Et elle avait permis le financement des équipements publics qui aujourd'hui approvisionnent les maisons.

Aujourd'hui, cette ZAC n'a plus aucune raison d'être. A l'inverse, elle constitue aujourd'hui un obstacle juridique sérieux à la mise en œuvre des travaux de rénovation du réseau public d'assainissement. Tant que cette ZAC existera, l'intervention d'une Maîtrise d'Ouvrage Publique (en l'occurrence du SIARCE) sera discutée et discutable, car c'est à l'aménageur de réaliser les travaux lorsqu'on a une ZAC. Ici, l'aménageur est une SCI du Parc de Villeroy, filiale du promoteur américain LEVITT qui a disparu corps et biens il y a des dizaines d'années. Donc aujourd'hui, pour ce motif, la suppression de la ZAC est déjà justifiée.

Par ailleurs, pour que des subventions puissent être apportées dans le cadre de la rénovation du réseau d'assainissement public, c'est également une condition juridique que la ZAC fasse l'objet d'une suppression.

Voici donc le contexte et les raisons pour lesquelles nous parlons de la suppression de cette ZAC.

Pour revenir plus directement et sans prendre trop de votre temps aux questions de limites foncières, je le redis et le confirme : la suppression de la ZAC est totalement étrangère et n'a pas le moindre impact sur le fonctionnement des AFUL, la vie des AFUL et les limites de propriété de tout un chacun. Nous comprenons bien que chacun soit soucieux des limites de son propre jardin. Cette question importante doit donc être traitée -je m'exprime en tant que juriste et encore, ce n'est pas toujours facile-, et totalement déconnectée de votre décision ce soir de mettre un terme à cette procédure administrative qui n'a plus aucun rôle, ni aucune nécessité. A l'inverse, c'est un obstacle au programme d'investissement prévu pour la réalisation de ces travaux de rénovation de l'assainissement public. S'agissant de ces limites et du dialogue avec les AFUL, j'ai eu le plaisir de participer à certaines réunions avec les AFUL -elles ont le mérite d'être réunies et de s'exprimer quasiment d'une seule voix- et je crois que le travail est en cours. Il y a une forme de soutien de la commune à ce travail qui doit être effectivement effectué en plein accord avec les AFUL, leurs représentants et avec ce que le géomètre expert, également technicien, décidera pour que les limites parcellaires ne fassent l'objet d'aucune contestation ou d'aucun flou préalablement à la mise en œuvre de ces travaux. Merci de m'avoir écouté.)

M. LE MAIRE. – Je vous remercie Maître. Y a-t-il des questions ou des interrogations complémentaires ? (Non). Je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (<i>jusqu'à 21h58</i>), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

M. LE MAIRE. – Merci Maître pour la qualité de votre présentation.

III. FINANCES-AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Claude GARRO

3. Approbation du Compte de gestion 2012 dressé par Madame le Receveur Municipal

M. GARRO. – Vous le savez, chaque année le Conseil est amené à délibérer sur ces comptes puisqu'en parallèle de la comptabilité administrative -qui se traduit dans le compte administratif-, le percepteur tient les comptes de trésorerie. Ce Compte de gestion est dans un premier temps rapproché de nos écritures et doit faire l'objet en Conseil Municipal d'une approbation.

Je vous confirme que les documents de l'année 2012 du percepteur sont en parfaite concordance avec nos comptes. Il vous est donc demandé d'approuver le Compte de gestion de l'exercice 2012 du budget principal de la ville dressé par Madame le Receveur Municipal. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (jusqu'à 21h58), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

4. Approbation du Compte administratif 2012 du Budget Principal

M. GARRO. – Le Compte administratif concerne l'exécution du budget tel que nous l'avons fait pendant l'année 2012. Cette exécution est traduite dans ce rapport. Suite au résultat de cette exécution, nous dégageons un bénéfice ou une perte, comme en comptabilité classique.

Avec la convocation, vous avez reçu un *digest* sur ce Compte administratif 2012. Je vais vous parler des grandes masses. Je précise qu'à la suite de mon rapport et des questions éventuelles, M. Le Maire quittera la salle quelques instants pour que nous votions, comme nous le faisons chaque année.

En matière d'investissement, les dépenses payées ont été de 4 338 246,19 €, ce qui représente 61 % de la prévision. En parallèle, les recettes encaissées ont été de 5 155 462,67 €, ce qui représente 73 % de la prévision budgétaire. Vous avez le détail de ces travaux sur le petit document qui vous a été envoyé avec la convocation. Remboursement d'emprunts, immobilisations incorporelles, subventions d'équipement, immobilisations corporelles, vous en avez le détail. Vous avez la liste des travaux effectués au cours de l'année 2012, ainsi que les immobilisations en cours.

En matière de recettes d'investissement en 2012, nous avons perçu des subventions, le remboursement du FCTVA de l'année 2010 principalement et diverses opérations d'emprunts.

Voilà pour la première étape. C'est ce qui a été réalisé exactement.

Ensuite, il y a les reports, une notion que nous ne retrouvons qu'en investissement. D'une part, il s'agit des travaux commencés pendant l'année 2012, mais qui se poursuivront pendant l'année 2013 ; d'autre part, des recettes qui ont commencé à être encaissées en 2012 et dont la poursuite se fera en 2013. Ces reports doivent être intégrés pour obtenir le résultat final de notre Compte administratif en matière d'investissement toujours.

En résultat réel d'investissement, nous dégageons cette année - 1 097 761,05 €. C'est donc un déficit d'investissement calculé par les recettes encaissées moins les dépenses payées, ainsi que

l'intégration du déficit d'exploitation de l'année précédente et bien évidemment les restes à réaliser qui s'élèvent à 1 767 199,05 € en dépenses et à 674 982,71 € en recettes. Le déficit final vient du fait qu'en matière de recettes, les reports sont moins importants que les dépenses.

En matière de fonctionnement, il n'existe pas de notion de report. Les dépenses payées pendant l'année 2012 ont été de 16 330 501,29 €, soit 94,34 % de la prévision budgétaire ; les recettes encaissées en contrepartie ont été de 17 259 502,71 €, soit 98,5 % de la prévision.

Après la prise en compte de l'excédent antérieur positif de 413 718 €, le résultat réel 2012 de la section de fonctionnement dégage un excédent de 1 342 782 €. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. – Je suis content de disposer de ce document puisque j'ai la M14. Par rapport à ce qui a été proposé par ce Conseil Municipal en 2012 et voté par cette assemblée, puis ce qui a été réalisé en 2012, cela me permet de voir le bilan. C'est important. Comme vous l'avez rappelé, en fonctionnement nous sommes presque à 100 % dans les recettes et dans les dépenses. Il y a une plus-value de 1,3 M€. Votre choix est de réinjecter presque 1,1 M€ dans l'investissement pour l'année 2013. Nous en reparlerons dans le BP 2013, car c'est le grand report dans le budget investissement 2013 avec 190 K€ que vous mettez en recettes de fonctionnement.

Concernant l'investissement 2012, nous voyons que la commune a été ambitieuse puisque les recettes n'ont pas suivies et du coup, elle a dû limiter son investissement à hauteur de 61 % en dépenses pour équilibrer les comptes, fort heureusement. Cependant, la section fait quand même un déficit de - 1 M€.

Vos choix sur le budget 2012 engendrent deux conséquences. Le chiffre de clôture de l'exercice 2012 est relativement faible, 250 K€ me semble-t-il. Comme indiqué dans la note, des investissements n'ont pas pu être réalisés et nous le regrettons pour les Menneçois. L'acquisition de mobilier et de matériel pour les écoles n'a pas été réalisée en 2012, tout comme des aménagements de voiries, une mission de contrôle pour les Myrtilles, de l'éclairage public, du gaz et l'acquisition de columbariums. Ce sont des services immédiats pour les Menneçois que vous allez reporter en 2013. Si le budget 2012 avait été fait autrement, il aurait peut-être permis ces réalisations, au détriment d'autres. Voilà ce que nous regrettons.

M. GARRO. – Vous dites que les immobilisations dont vous venez de parler n'ont pas été réalisées, ce n'est pas tout à fait exact. Elles n'ont pas été réalisées en totalité. Par exemple au sujet des équipements des écoles, une partie a été faite.

Le résultat net dont vous parlez, 245 012 €, ne veut pas dire grand-chose. De fil en aiguille, d'année en année, l'investissement avance. A mon avis, ce n'est pas un argument significatif.

Le fonctionnement a été réalisé quasiment à hauteur de la prévision.

L'investissement se perpétue depuis la nuit des temps et jusqu'à la fin du monde. Avez-vous d'autres questions ? (Non).

M. LE MAIRE. – Merci Monsieur Le Rapporteur. Avant de vous laisser sur une note d'humour ou d'espérance, Monsieur RICHOMME je constaterai que vous trouvez dommage que l'on ne meurt pas assez à Mennechy, car nous n'avons pas eu besoin d'acheter les columbariums l'année dernière ! Je le dis avec une note d'humour ! Nous avons repoussé leur achat. Des ministres achetaient des vaccins antigrippes plus que de besoin, nous n'avons pas acheté de columbariums plus que de besoin ! Nous avons cherché à être prudents. Je remarque votre déclaration et certainement le gage que vous voterez le budget, puisque vous regrettez que nous n'ayons pas réalisé tout ce qui était prévu dans notre budget primitif que vous n'aviez pas voté. Donc a contrario, j'espère que le budget primitif 2013 que le rapporteur vous présentera dans quelques minutes recueillera vos suffrages unanimes.

Ceci étant et plaisanterie mise à part, je cède la présidence de séance à Claude Garro pour vous laisser délibérer.

(Monsieur Le Maire quitte la salle)...

M. GARRO. – Nous allons respecter les formes jusqu'au bout. Monsieur RICHOMME, nous avons bien entendu vos observations concernant ce Compte administratif 2012. Avez-vous d'autres questions ? (Non). Je propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	25	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (<i>jusqu'à 21h58</i>), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSTENTION	0	
ABSENT	3	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

(Retour de M. Le Maire)...

5. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

M. GARRO. – Nous venons de constater le résultat à la lecture et à l'étude du compte administratif. Nous avons donc dégagé un excédent de clôture en matière de fonctionnement de 1 342 782,50 € que nous vous proposons d'affecter comme suit : 1 152 609 € en recettes d'investissement et 190 173,50 € que nous conserverons en recettes de fonctionnement.

Ces chiffres n'ont pas été choisis au hasard. Il se trouve que les 1 152 609 € correspondent au montant de l'annuité de la dette à payer en 2013. La commune autofinancera par ce biais en totalité le remboursement du capital de nos emprunts en cours. Le résiduel (les 190 173,50 €) sera une recette de notre budget de fonctionnement.

Quant au résultat d'investissement net d'un déficit de 5 544,71 €, conformément au texte de loi, il s'agira de la première dépense obligatoire de notre budget d'investissement 2013. Avez-vous des questions ? (Non). Je vous propose de passer au vote sur cette affectation du résultat 2012 sur notre budget 2013.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (<i>jusqu'à 21h58</i>), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

6. Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Exercice 2012

M. GARRO. – Tout immobilier acquis ou cédé pendant l'exercice doit faire l'objet d'un rapport annuel. C'est le cas, vous en avez le détail dans la délibération. Les acquisitions réalisées au titre de l'exercice 2012 : trois biens. Les cessions : trois biens également. Nous avons vu ces dossiers au cours de l'année dernière. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. – Une petite remarque. Je m'y prends peut-être mal, mais dans ce cas vous allez me corriger avec plaisir. Pour moi, ce sera un apprentissage de plus... Il y a trois acquisitions hors frais de notaire pour 3 € et trois cessions pour 182 201 €, comme indiqué dans la délibération.

M. GARRO. – Oui.

M. RICHOMME. – Quand je regarde le Compte administratif 2012 -qui rappelle les cessions immobilières, les crédits ouverts, les titres émis, les titres annulés- et que je procède de même sur le BP 2013 -qui rappelle l'année l'antérieure, donc 2012- je ne retrouve pas ces biens. J'ai regardé cela sur la ligne 24, les produits de cessions immobilières. Donc les crédits ouverts en 2012 étaient de 462 170 € et cela a été bloqué. Une case grise sur la M14 montre que rien n'a été fait. Le crédit a donc été annulé -c'est indiqué dans la M14. Dans le BP 2013, nous avons bien les 462 170 € ouverts car ce sont les délibérations que nous allons voter au cours de cette séance, mais il n'y a pas le report de 2012. Je ne retrouve donc pas ces biens dans la M14.

M. GARRO. – De mémoire, dans la comptabilité M14 cela figure en recettes de fonctionnement. Cela transite par le budget d'investissement et se retrouve en recettes de fonctionnement. Vous devez donc le retrouver dans le CA 2012 en fonctionnement.

M. RICHOMME. – Avez-vous la ligne ?

M. GARRO. – Non.

M. LE MAIRE. – Pendant que l'administration recherche la ligne, souhaitez-vous évoquer d'autres points avec le rapporteur ? (Non).

M. GARRO. – Pouvez-vous me redonner le montant dont vous venez de parler ?

M. RICHOMME. – Il s'agit de la somme des acquisitions, Monsieur Le Rapporteur : 182 201 € si je fais bien les calculs.

M. GARRO. – Chapitre et article 77-775 "produits des cessions d'immobilisation" : 205 646,50 €. C'est à la page 17 du CA. C'est bien en fonctionnement.

M. LE MAIRE. – Merci Monsieur Le Rapporteur, je vous propose de passer au vote.

M. RICHOMME. – La somme ne correspond pas. Nous parlions de 182 K€ et M. GARRO me donne une autre somme.

M. GARRO. – Je regarde.

M. LE MAIRE. – Je vous propose que l'administration recherche ce point et nous allons avancer sur les autres délibérations financières. Nous reviendrons sur celle-ci pour la mettre au vote à la fin des points financiers. Je demande à Madame la Directrice des Services Financiers de bien vouloir retrouver la ligne et l'explication exacte à votre question.

7. Budget Primitif 2013 – Budget général de la commune

M. GARRO. – Vous avez reçu le document sous sa forme M14, quelques états détaillés ainsi qu'un *digest* pour extraire les chiffres significatifs. Je vais entreprendre une présentation générale de ce budget pour vous en retracer les grandes lignes, étant entendu que vous avez déjà tous les chiffres.

Le budget communal pour 2013 que je vais vous présenter maintenant correspond très largement et très logiquement aux données fournies ici même lors du Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons tenu le 15 février.

Les éléments de contexte, et notamment les retombées de la crise sur les collectivités locales, avec en corollaire les réductions des attributions de l'Etat, et la diminution de différentes subventions du Conseil Général notamment, restent bien évidemment les mêmes et je ne serai pas redondant sur le sujet.

Je ne reviendrai pas non plus sur le fait que nous avons dû faire des choix compte tenu des contraintes rencontrées et de la volonté de maintenir le plus haut niveau de service possible pour les habitants.

Je réaffirmerai seulement en préambule que parmi les principes qui ont présidé à l'élaboration de ce budget figure la décision de ne faire supporter aucune augmentation de la pression fiscale aux Menneçois, afin de tenir compte des difficultés croissantes rencontrées par les familles en matière de pouvoir d'achat.

Le budget 2013 vous est présenté en deux sections équilibrées, l'investissement et le fonctionnement.

Le montant des investissements a été arrêté à 5,8 M€ (5 795 042 € exactement) en dépenses comme en recettes ; c'était déjà le montant que nous avions envisagé en prévision, lors du DOB. Simplement, à l'intérieur de l'enveloppe sont intervenus quelques changements dans les programmes qui seront réalisés cette année. Je pense notamment à l'abandon du réaménagement de l'avenue de Villeroy, car la rétrocession à la commune n'interviendra pas au cours de cette année.

Hors crédits reportés qui sont de presque 1,8 M€ (1 767 199 €, nous venons d'en parler lors de l'examen du Compte administratif), les dépenses nouvelles de l'exercice 2013 sont donc de 4 M€, dont 2,7 M€ de dépenses réelles d'investissement. J'arrondis, si vous voulez les chiffres précis je peux aussi vous les donner.

Concernant le budget de fonctionnement, il s'équilibre à hauteur de 17 M€ (16 929 000 €), dans le droit fil de la prévision du DOB où nous avons estimé nos recettes et nos dépenses à 16,8 M€. Il a été légèrement revu à la hausse dans la mesure où nous avons reçu les renseignements concernant les impôts directs locaux par les services de l'Etat. Les postes de dépenses ont été réajustés en conséquence par rapport au DOB, tout ceci ne jouant qu'à la marge puisque cela représente 0,60 % des montants que nous avions annoncés lors du DOB.

Parlons donc de ce budget d'investissement 2013 de 5 795 042 €.

Ce montant comprend les reports de crédits afférents aux restes à réaliser et des dépenses nouvelles.

Nous venons de voir les RAR qui sont constitués par les programmes engagés en 2012 et qui se poursuivent en 2013, je n'y reviendrai pas.

Les dépenses nouvelles s'élèvent quant à elle à 4 027 843 €. On peut y distinguer les dépenses réelles d'investissement, celles qui vont accroître réellement la valeur de notre patrimoine et qui sont cette année d'environ 2,7 M€ et les dépenses à caractère financier ou les dépenses d'ordre (amortissements).

Cette année encore, c'est le secteur scolaire qui est le plus richement doté avec une enveloppe représentant plus de 26 % des dépenses réelles. Cela correspond à des travaux et à des acquisitions de matériel et mobilier dans toutes nos écoles.

A titre indicatif seulement, je citerai :

- Travaux de VRD pour l'école de la Verville,
- Plateau d'évolution sportive également à l'école de la Verville,
- Travaux divers dans l'ensemble des écoles : par exemple auvent et salle de motricité à

l'école maternelle du Clos Renault, radiateurs basse consommation et porte de salle informatique à l'école la sablière, agrandissement du bureau de la directrice de la maternelle Jeannotte et création d'une liaison entre l'école et la cantine, etc.,

- Et toujours des crédits pour l'achat de matériel et mobilier scolaire pour toutes nos écoles.

Vient ensuite le domaine sportif, doté d'environ 22 % des crédits, avec au programme :

- Concernant le gymnase Guitton, la construction de nouveaux vestiaires avec douche et local pour l'arbitre,

- Toujours à Guitton, une réfection du sol,
- Concernant le gymnase Nivot, la réfection de la toiture,
- Réfection également de 3 courts (une première tranche) et des VRD sur le site du tennis,
- Enfin, un terrain multisports à la Jeannotte et le parcours santé dans le parc de Villeroy dont

vous évoquiez tout à l'heure, Monsieur RICHOMME, la faisabilité.

Après, viennent les travaux de voirie et d'éclairage public. Cette année, ils représenteront plus de 19 % de l'enveloppe et concerneront tout à la fois des aménagements de sécurité dans les différents quartiers de la ville, la réalisation de 34 places de stationnement nouveaux en centre-ville (notamment sur le terrain que nous avons acquis récemment rue de l'Ormeteau), des travaux sur l'éclairage public (également dans tous les quartiers) et des travaux de voirie divers pour la commune.

Autre secteur important, la culture qui reçoit 14,5 % des crédits nouveaux d'investissement :

- Une salle de bridge est prévue du côté de l'école des Myrtilles ainsi que divers aménagements qui permettront l'exercice de la danse. Ces deux équipements permettront aussi de dégager de la place et des salles dans les locaux du parc de Villeroy.

- Il est prévu le passage au numérique concernant notre salle de cinéma,

- Et des travaux de sécurité au théâtre, je pense au plancher de la fosse et aux cintres de la salle.

Concernant les autres bâtiments communaux, sont prévus cette année : la réfection de la toiture et de la façade du presbytère ainsi que le réaménagement de la cuisine à la crèche Jean Bernard.

Parmi les autres crédits de dépenses, sont prévus l'amortissement de la dette pour 1 152 609 € et un fonds de réserve pour dépenses imprévues égal à 123 500 €.

Ces investissements nouveaux seront financés par :

- le FCTVA, correspondant cette fois aux travaux de l'année 2011 et qui nous procure un retour sur investissement de 1 550 000 €,

- Les taxes d'aménagement devraient nous procurer 454 663 €,

- Les subventions envisagées sur les différents programmes devraient nous procurer 276 207 €,

- Des cessions immobilières pour 434 340 €,

- De l'autofinancement à hauteur de 1 152 609 €. C'est notre virement depuis la section de fonctionnement, résultat 2012,

- Un emprunt d'équilibre de 900 000 €.

Voilà pour le budget de fonctionnement tel qu'il vous est présenté et proposé ce soir.

J'en viens à notre budget de fonctionnement qui s'établira à 16 929 036 € avec un objectif réaffirmé : réduire et optimiser les coûts, tout en conservant aux habitants la meilleure qualité de service public possible.

Selon la structure budgétaire de la comptabilité M14, les dépenses de fonctionnement de la commune sont ventilées entre 4 chapitres principaux :

- Les charges à caractère général, qui reprennent les dépenses courantes de fonctionnement de tous les services de la commune,

- Les dépenses de personnel,

- Les autres dépenses de gestion courante, où sont inscrites les cotisations et subventions,

- Et les autres dépenses, qui regroupent plusieurs chapitres, principalement à caractère financier.

Ces différents postes, que vous pouvez suivre à travers le document et le *digest* fourni avec, sont d'importance inégale, le principal étant comme dans toutes les collectivités celui concernant les frais de personnel.

Il atteint cette année 10,7 M€, en hausse d'environ 2 % sur 2012 ; cette augmentation provient d'une part de l'augmentation de certains taux de cotisations obligatoires, comme la CNRACL ou la garantie de pouvoir d'achat ainsi que la fin de l'exonération des taxes sur les heures supplémentaires ; d'autre part du recrutement de deux agents de Police Municipale supplémentaires et de deux animateurs, dans le cadre de l'ouverture de l'ALSH maternel.

Viennent ensuite, par ordre d'importance, les charges à caractère général qui ont été estimées à 4,1 M€ pour cette année.

Par rapport à 2012 les composantes de ce chapitre varient soit à la hausse, soit à la baisse, voire restent stables selon les cas.

Vous en avez une première ventilation dans le *digest* de présentation.

Ceci dit, les variations en pourcentage, que l'on peut constater selon les postes, sont à relativiser en fonction du montant de ces charges en valeur absolue ; ainsi, si vous constatez une hausse de 111 % sur l'article 60632 "Petit équipement" qui est doté de 2 800 €, cela ne peut pas se comparer avec une économie de seulement 13 % sur l'article 60612 "Energie/électricité" qui pèse lui 330 000 €.

Il convient d'avoir à l'esprit également que certaines dépenses en augmentation concernent des activités qui généreront des recettes supplémentaires en atténuation.

C'est le cas des prestations de service notamment rendues aux familles, comme l'école de musique, les colonies, la maison des jeunes, les ALSH ; c'est le cas aussi de certaines animations, ou les sorties du pôle loisirs.

Par ailleurs, les économies réalisées sur certaines catégories permettent de financer des activités nouvelles ou d'abonder les crédits affectés à d'autres.

La catégorie "autres dépenses" s'élève à 1,3 M€.

On y trouve les frais financiers divers, dont les intérêts de nos emprunts, le FPIC (fond de péréquation des ressources intercommunales) en augmentation et qui continuera à augmenter les années à venir, les amortissements et provisions qui sont des écritures d'ordre. Nous y trouverons également un fond de roulement pour dépenses imprévues de fonctionnement de 60 405 €.

Les autres dépenses de gestion courante se montent à 710 K€.

Elles regroupent les subventions attribuées par la commune aux associations sportives, culturelles ou à caractère social (pour 252 270 €), celle versée au CCAS (100 000 €, en augmentation de 25 000 € cette année) et à la caisse des écoles (45 000 €). Ces subventions ont été votées lors du Conseil Municipal de décembre, afin de pouvoir verser un acompte aux associations concernées dès le début de l'année.

Figurent également sous ce titre les contributions aux organismes de regroupement.

Face à ces dépenses de fonctionnement, nous avons donc les recettes correspondantes. Les principales recettes de fonctionnement sont les produits des services, les impôts et taxes, et les dotations et participations. Si nous avons à peu près la main -dans une certaine mesure- sur les deux premières catégories, nous sommes tributaires des décisions des collectivités versantes (Etat, Département, Communauté de communes) pour la troisième catégorie.

Les produits des services concernent les droits et redevances perçus sur les usagers des services rendus par la ville (cantine, crèches, études surveillées, ALSH, etc.), mais aussi les participations des familles aux diverses activités proposées par la commune (entrées aux spectacles, cinéma, manifestations diverses, cours, sortie, etc.). Les tarifs sont certes fixés par la collectivité dans ce cas, mais nous devons tenir compte de l'encadrement légal concernant certaines tarifications, ainsi que des possibilités contributives de nos habitants.

Le produit attendu cette année sur ce poste est de 1,4 M€, en légère augmentation de 3,75 % sur le Budget 2012, ce qui découle des nouveaux tarifs votés par le Conseil Municipal et des recettes liées aux services nouveaux.

Deuxième rubrique : les impôts et taxes. Ils comprennent bien évidemment les impôts locaux, (taxe d'habitation, taxe foncière et foncière non bâti) pour lesquels le Conseil Municipal vote librement les taux, mais aussi des attributions et des redistributions sur lesquelles nous n'avons aucune marge de manœuvre, comme l'attribution de compensation de la CCVE, les droits de mutation, la taxe sur l'électricité ou celle sur les pylônes, ou la Dotation de Solidarité Communautaire.

Les bases des impôts locaux ont augmenté, comme chaque année, du fait des constructions nouvelles et de la majoration forfaitaire votée dans la loi de finances pour 2013 ; par contre -et je le rappelle- nous conserverons les mêmes taux qu'en 2012 afin de ne pas aggraver la charge des familles éprouvées, à Mennecey comme ailleurs, par la crise économique.

Nous percevrons à ce titre 8 029 281 €, soit 70 % du poste, en augmentation de 3,40 % sur 2012.

Parmi les autres recettes importantes de ce chapitre il y a l'attribution de compensation de la CCVE, qui a été reconduite à l'identique pour 2 301 000 €.

Les droits de mutation ont été estimés au plus juste compte tenu de la conjoncture à 430 000 € (pour mémoire, nous avons perçu 466 472 € en 2012).

La taxe sur la consommation électrique a été inscrite en hausse à 213 000 € du fait des nouveaux taux et de l'intégration de nouveaux logements.

J'en viens maintenant au poste, important s'il en est, des dotations et participations, pour lequel nous attendons 3 480 108 € cette année. Là, nous n'avons aucun moyen d'action sur ces recettes qui comprennent principalement la DGF, la DSU, différentes compensations versées par l'Etat, et toutes les subventions de fonctionnement provenant du Conseil Général ou de la CAF, par exemple.

Ce chapitre s'annonce en baisse global de 4,5 % sur 2012. C'est à ce niveau que s'exprime le mieux les effets des divers désengagements dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler.

- Désengagement de l'Etat, qui répercute sa politique de restriction budgétaire sur les collectivités, sans toutefois en alléger la charge : on constate une baisse de la DGF de près de 20 K€, une baisse des compensations sur les exonérations d'impôts locaux de 29 K€ et on prévoit une baisse de la DSU de plus de 33 K€.

- Désengagement également du Département en matière de politique culturelle et de la petite enfance, par une diminution de l'enveloppe et une modification des critères d'attribution des subventions : la perte de ressource cette année est estimée à 85 200 €.

- Quant aux différentes subventions de la CAF, elles accuseront aussi une baisse de 57 K€ environ.

Ceci dit et parmi les recettes diverses, je citerai l'affectation du résultat positif de la gestion 2012, soit 190 173 € que nous avons vus tout à l'heure lors de l'examen du Compte administratif et du vote de l'affectation du résultat.

Voilà mes chers collègues, résumé au plus près le budget 2013 dont vous avez les éléments chiffrés en main, que j'ai eu l'honneur de vous présenter au nom de Monsieur Le Maire et de la majorité municipale.

J'ai notamment essayé de vous traduire les difficultés rencontrées pour son élaboration, dans le contexte difficile que nous connaissons et que nous connaissons encore.

Toutefois, je précise que le fonctionnement des services a pu être assuré, les investissements nécessaires programmés, sans augmenter la pression fiscale sur les habitants, et en diminuant même le montant global de notre endettement. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur Le Rapporteur, pour la qualité de cette présentation. Merci également pour le travail d'élaboration de ce budget qui s'effectue depuis la rentrée de septembre. C'est un travail de très longue haleine qui a été mené avec le Directeur des Services, Gérald GALLET, avec la Directrice des Services Financiers, Isabelle FIZELLE et l'ensemble du Service des Finances. En votre nom à tous, je tiens à les remercier pour la qualité de leur travail. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

M. RICHOMME. – Je vais commencer mon intervention en reprenant la vôtre, c'est-à-dire en remerciant les services et également M. Le Rapporteur pour cette présentation. Je remercie les services, M. le DGS et Mme la Directrice des Finances pour ce travail qui me semble difficile. Sans aller jusqu'à l'humour comme vous l'avez fait tout à l'heure, je remercie M. le DGS, mais je ne l'ai pas trouvé dans la M14, ni dans les effectifs de la commune, ni dans les cadres fonctionnels. J'espère que c'est juste un oubli ! Il ne faut quand même pas oublier notre DGS ! Il faudra donc me corriger ou vérifier que M. le DGS fait bien partie des effectifs. Il est essentiel qu'il ne disparaisse pas.

M. LE MAIRE. – Contrairement à ce qui pouvait être écrit à droite ou surtout à gauche, le DGS n'était pas en partance il y a six mois. Le poste de DGS n'apparaît pas dans la M14 puisqu'il n'est pas détaché sur l'emploi fonctionnel.

M. RICHOMME. – Merci, c'est important. Je suis rassuré. Ce n'était pas à droite ou à gauche, mais dans la presse.

Ce budget est essentiel pour notre commune, mais il est aussi la conséquence de la stratégie financière développée par votre majorité depuis 5 ans.

Je vais faire un petit rappel et je serai un peu technique, car malheureusement tous les Conseillers municipaux n'ont pas les mêmes documents. J'ai la chance d'avoir des documents techniques, que j'ai partagés avec mon groupe. Je ne suis pas sûr que l'ensemble des Conseillers municipaux aient tous les

éléments techniques, alors je les prie de m'excuser, mais il est important que je donne certains ratios et certains chiffres.

Pour rappel de ces 5 années qui ont conduit au budget d'aujourd'hui : il y a eu énormément de ventes du patrimoine municipal. Si l'on prend les petites délibérations comme nous avons vu précédemment, près de 6,3 M€ de biens municipaux ont été vendus. Tout cela a été injecté dans le budget de la commune. La commune a avancé, mais ses réserves ne sont plus disponibles et tout ce qui a été réalisé a été fait avec ces cessions.

En 2011, il y a eu un recours à l'emprunt énorme. La commune s'était désendettée depuis quelques années, sous le mandat précédent et les deux premières années sous le mandat de M. DUGOIN. Ce recours énorme à l'emprunt a placé la commune dans un taux record d'endettement.

En 2012, vous oubliez de le rappeler, vous avez augmenté la fiscalité des Menneçois de plus de 3 %, alors que sous ce mandat les Menneçois ont vu les prestations municipales énormément augmenter et ce, dans une crise qui s'est affirmée durant toute l'année.

En 2013, c'est un budget de fin de mandat qui offre peu de perspectives. En effet, peu de choses ont été réalisées, en tout cas pas assez en 2012. Il y a des reports en 2013, nous l'avons vu et je vais en reparler. Comme c'est votre budget de fin de mandat, cela pose également des perspectives pour l'avenir... pour le budget et pour les années suivantes.

Quelques petites informations générales que M. Le Rapporteur détient, mais je ne suis pas sûr que tous les Conseillers les possèdent : quand elle est comparée à d'autres villes de même strate, comment notre ville est évaluée ? C'est important, car nous sommes une ville de 15 000 habitants, nous avons des ressources, des dépenses, des frais d'investissement, de fonctionnement, mais Mennecey est une ville plutôt riche. Il est important de comparer notre ville à d'autres villes de même strate, sachant qu'à Mennecey nous avons cet avantage sociologique.

Certains chiffres parlent d'eux-mêmes à propos des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population. En 2012 nous étions à un ratio de 1 154, en 2013 à 1 203 -nous voyons donc une nette évolution- et les villes de même strate sont à 1 052. Petite analyse : nous dépensons beaucoup en fonctionnement par rapport à d'autres villes de même strate avec le même nombre d'habitants.

Nous retrouvons l'avantage de Mennecey dans ce ratio : les produits des impôts directs par rapport à la population. A Mennecey, le taux était de 571 en 2012 et 586 en 2013, donc une augmentation des bases comme vous l'indiquez. Les villes de même strate sont à 437. 586 pour Mennecey, 437 pour les autres. Cela veut dire que notre ville rapporte plus d'argent à la collectivité que d'autres villes de même strate. Ces chiffres pour dire que nous dépensons trop en fonctionnement, alors que nous gagnons plus que d'autres villes de même strate.

J'en viens maintenant aux dépenses de frais de personnel exposées par M. GARRO. Il est vrai que c'est une dépense essentielle du budget de fonctionnement. Je reviendrai sur le budget de fonctionnement, car indirectement il pilote le budget d'investissement et les marges de manœuvre d'une commune.

En 2012, nous avons un ratio "dépenses de personnel"/"dépenses de fonctionnement" de 67,34 %. Dans le BP 2013, il est indiqué qu'il est de 65,18 %. Excusez-moi, mais je me suis permis de refaire les calculs. J'aimerais bien me tromper... si c'est le cas, mea culpa et tant mieux pour la commune. Dans le calcul des annuités du chapitre 66, il me semble que vous avez commis un oubli. Du coup, le calcul n'est pas de 65,18 %, mais de 70 %. Le ratio charges de personnel/frais de fonctionnement serait de 70 %. L'important est que les villes de même strate sont à 55,9 % et nous sommes à 70 %. C'est indiqué dans votre document. Normalement, le seuil d'alerte pour les collectivités est de 65 %. L'année dernière nous étions à 67 % et 70 % cette année. Cela fait deux années de suite que nous dépassons le seuil d'alerte. Là, nous ne sommes pas à l'abri que le Préfet déclenche le seuil d'alerte sur notre collectivité.

Deux derniers chiffres : les ratios de recours à la dette. Il y a eu énormément de recours à la dette ces dernières années. Notre dette est devenue record. Du coup, comme vous le dites, nous remboursons plus cette année. Nous remboursons 1,1 M€, mais c'est parce que nous avons plus de dettes Monsieur GARRO ! En janvier, nous avons un ratio de 0,89. C'est juste ! Or, si nous incluons le PPP -comme indiqué dans l'une des dernières pages de la M14 et j'y reviendrai- nous ne sommes plus à un ratio de 0,89, mais de 2,08. En

termes de ratio, le seuil d'alerte est de 1,21. Le seuil d'alerte, Monsieur GARRO, est de 1,21 et nous serions à 2,08.

Dernier point : le coefficient d'autofinancement courant de la ville et j'y reviendrai dans le budget d'investissement. L'important dans tous les chiffres que je vous donne est que quand on gère bien son budget de fonctionnement, cela nous permet de faire de l'investissement, de ne pas avoir recours à la dette et donc de dégager du budget de fonctionnement que l'on appelle de l'autofinancement. Je vous ai trouvé très timide sur ce terme, car c'est la version du budget 2013. L'autofinancement est très timide. Aujourd'hui, nous avons un taux d'autofinancement de 1,044. Or, tous les analystes financiers vous le diront : avec un taux supérieur à 1, on ne peut pas investir sans avoir recours à l'emprunt. C'est ce que vous faites légèrement cette année en diminuant vos investissements, avec les restes à réaliser, mais cela va poser énormément de problèmes pour la suite.

Pour finir sur le technique, après j'entrerai dans le budget de fonctionnement et d'investissement, j'ai plusieurs questions Monsieur GARRO. Je vous les donne toutes en même temps. Je vois que M. GARRO prend des notes, donc il me répondra sur l'ensemble des questions.

La CRC s'est installée il y a quelques mois dans nos murs pour faire un contrôle. Le temps est passé et la Cour Régionale des Comptes a dû faire son exercice. J'aimerais savoir si vous avez des informations sur le rapport qu'elle va émettre. Cela intéresserait les élus municipaux de connaître ce rapport. Malheureusement, étant sur les années antérieures, nous regrettons que le PPP ne soit pas pris en compte dans ce rapport. Cela aurait donné une allure différente aux résultats de la Cour Régionale des Comptes.

Monsieur GARRO, avez-vous des éléments sur ce rapport ? Est-il attendu ou y a-t-il eu des lettres entre la CRC et la commune pour des pièces justificatives ou des demandes de renseignements supplémentaires ?

Le budget de fonctionnement de cette année, comme vous l'avez dit, est de 16,9 M€. Il est légèrement différent de celui de l'année dernière. Je ne reviendrai pas sur les charges importantes de personnel : 70 %. Cela fait qu'il y a peu de marge sur ce budget.

Dans ce qui reste, c'est-à-dire dans les 30 % de ce budget, je vois une forte hausse des prestations municipales. Je le vois dans ce qui est programmé dans ce budget. J'aimerais donc avoir le détail des prestations offertes aux Menneçois sur cette année 2013. Par rapport au budget 2012 -qui avait déjà dépassé le seuil voté par les élus-, j'aimerais savoir pourquoi on augmente énormément cette prestation.

En 2013, je vois qu'il y a encore beaucoup de budget alloué aux fêtes, cérémonies, réceptions, communication et affranchissement. Les dépenses de 2012 dépassent ce qui avait été budgété. En 2013, vous êtes sur un alignement des dépenses très largement supérieures à celles qui étaient prévues l'année dernière ou à de nouvelles dépenses. Mon groupe vous fait un peu gagner de l'argent, car sur tout ce qui concerne la communication et les frais d'affranchissement nous faisons faire des économies à la commune.

Un point important : dans votre budget de fonctionnement, vous parlez également de baisse sur tout ce qui est énergétique. J'ai été très attentif. Monsieur FERET m'a fait de longues explications, vous pouvez l'imaginer.

M. LE MAIRE. – Pas du tout !

M. RICHOMME. – Selon son habitude il a longuement parlé, et ensuite nous avons discuté d'autres choses. Dans votre budget vous présentez énormément de dépenses concernant l'électricité, le carburant et le chauffage. Concernant le chauffage, j'ai eu l'explication de M. FERET sur la prestation, mais je ne suis pas convaincu. Dans une période où l'électricité, le carburant, tout ce qui est énergétique coûte de plus en plus cher, je comprends bien que la commune veuille faire des économies. Cela fait 5 ans qu'on nous explique la réalisation d'économies. Je veux bien le croire, mais la 5^{ème} année, si elles sont possibles c'est qu'elles ne l'étaient pas avant ! Je fais un peu d'humour !

J'ai peur qu'il y ait deux soucis dans vos chiffres. Je pense que les valeurs ont été sous-estimées. C'est mon avis et j'espère que ce n'était pas pour équilibrer le budget. Si vous avez sous-estimé les dépenses liées à l'énergie, cela vous permet d'équilibrer votre budget par rapport aux recettes. Je n'ose pas le croire, j'espère donc que vous avez bien réalisé cela. De toute façon il y aura des corrections, car quand il va falloir régler l'électricité et le carburant en fin d'année, si l'enveloppe est dépassée nous serons obligés de faire une Décision Modificative.

Dans ce budget de fonctionnement, je voulais aussi parler des indemnités d'élus. J'ai regardé avec précision la note du ministère de l'Intérieur et du Budget du 19 juillet 2010 qui parle des indemnités d'élus par rapport à notre strate, etc. Monsieur Garro, je ne comprends pas pourquoi en 2012 des indemnités d'élus ont été votées dans votre budget, que le réalisé 2012 est supérieur à ce qui a été voté et qu'en 2013, ce qui est prévu pour les indemnités d'élus est encore supérieur à ce qui a été voté et réalisé. Il faut peut-être m'expliquer ! Je ne demande qu'à apprendre, avec plaisir. Je le sais, M. Gallet sera un bon professeur auprès de moi, mais je soulève la question.

Dans ce budget de fonctionnement, il y a deux choses. Bien sûr, vous réalisez des choses positives pour les Menneçois. Je vais en souligner deux et demi sur ce budget de fonctionnement -et il ne s'agit pas de celle qui représente le moins d'argent) : la caisse des écoles, vous l'avez reconduit. J'ai dit deux et demi, la caisse des écoles représente mon demi, car vous avez maintenu son budget, mais j'aurais souhaité qu'il soit un peu augmenté. Le Conseil Municipal des enfants n'existait pas. Maintenant il existe. Il est installé. Il travaille en faisant des opérations et des dépenses, c'est normal. Je me trompe peut-être, mais il semblerait que les dépenses liées à ses activités soient en partie prises sur la caisse des écoles. Je ne trouve pas cela correct. Avant, nous avions un budget identique qui permettait justement d'aider les écoles. Je pense que le Conseil Municipal des enfants est une institution supplémentaire avec des frais et là, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous faites Monsieur Le Maire, mais à mon avis il devrait y avoir une ligne budgétaire supplémentaire, à moins que je ne l'ai pas vue.

Deuxième point positif : vous avez augmenté le budget du CCAS. Il a été longtemps à 80 000 €, puis il a été baissé à 70 000 €. Là, je vous salue car vous avez augmenté ce budget à 100 000 €. Monsieur MARILLER et moi-même sommes présents au CCAS autant que nos agendas nous le permettent. Nous veillerons donc à ce que cet argent retourne au bénéfice des Menneçois.

Je ne vais pas être ironique en disant : *"c'est la fin de mandat, la veille des élections"*, mais le dernier point positif est l'augmentation assez importante du budget aux associations. Je ne rentrerai pas dans cette discussion. Pour nous, toute somme versée aux associations est positive, même si nous aurions préféré une autre répartition et un autre mode de travail. Je me suis exprimé à ce sujet au mois de décembre. Je salue donc aujourd'hui l'enveloppe qui est plus conséquente.

Sur le budget d'investissement, Monsieur GARRO, c'est difficile cette année car l'autofinancement est très faible. Nous avons des restes à réaliser de 2012 et nous avons...

M. LE MAIRE. – Monsieur Richomme, je ne veux pas vous presser, mais cela fait déjà 15 à 20 minutes, donc si vous pouviez être plus concis. D'autant plus que certains de nos collègues ont du mal à vous suivre.

M. RICHOMME. – C'est un travail collectif, j'essaie de vous le restituer. L'attention de chacun dépend de ses propres capacités.

M. LE MAIRE. – Je ne vous permets pas... Ce n'est pas parce que certains collègues ont du mal à vous suivre... Tout à l'heure, vous parliez de Jean FERET qui a tendance à être long et vous l'êtes extrêmement vous-même.

M. RICHOMME. – Mais c'est un plaisir d'écouter M. FERET !

M. LE MAIRE. – Je suis absolument ravi que vous preniez exemple sur Jean FERET, c'est que la raison vous gagne et que vous voulez rejoindre la majorité !... au moins sur sa façon de procéder... Mais ne traitez pas nos collègues de gens limités en termes de faculté s'ils ont du mal à vous suivre.

M. RICHOMME. – Vous détournez mes propos, mais je n'irai pas sur ce terrain-là.

Vous parlez d'investissement, je ne reviendrai pas sur les restes à réaliser de 2012. Je regarde un peu ce que vous faites en 2013. C'est vrai, dans ce mandat, je vous le concède, vous avez fait énormément de travaux sur les écoles. Nous aurions fait autrement concernant l'école des Myrtilles et de la Verville. Dans les autres écoles, nous avouons que vous avez fait énormément de travaux, il n'y a pas de problème sur cela.

Cette année, vous présentez énormément de travaux sur le budget des écoles, sauf que dans le BP 2012 il y avait 427 000 € pour les travaux des écoles, 300 000 € réalisés et cette année 100 000 € dans le budget investissement Bâtiment et Scolaire. Si je calcule bien, par rapport à ce qui était prévu l'année dernière, vous allez réaliser un peu moins en deux ans. Vous faites plein de travaux, je veux bien l'entendre

avec cœur et joie. Cependant, il y a quand même une réduction de la voilure, car ce qui est présenté est réalisé en deux ans.

Cette année dans le budget le PPP intervient très faiblement, car seulement quelques mois sont impactés. L'année prochaine, nous verrons comment une année de PPP va plomber les comptes de la commune.

Vous faites d'autres dépenses sur lesquelles nous sommes d'accord : la réfection du théâtre, du gymnase, la voirie et les courts de tennis.

Cependant en 2013, avec votre faible taux d'autofinancement, nous avons aujourd'hui les conséquences de votre stratégie financière depuis 5 ans.

Pour satisfaire tous ceux qui sont un peu las, je vais conclure. Je remercie à nouveau M. GARRO, même si nous ne partageons pas les analyses, pour la technicité et sa présentation. Cependant, comme je l'avais indiqué il y a deux ans et un an, je regrette que chaque adjoint ne nous ait pas présenté les politiques nouvelles et en cours liées à ce premier budget. Lorsqu'on écoute M. GARRO et qu'on voit les réalisations sur la ville, on a l'impression que le budget de la ville se résume à de l'urbanisation. C'est ce dont chaque Menneçois s'aperçoit.

L'année prochaine, nous aurons le PPP. Nous avons déjà un avenant avant que le PPP ne soit livré de 1 %. Nous avons donc une épée de Damoclès, non pas sur 18,5 ans comme c'était présenté en Conseil Municipal. Dans les documents financiers, j'ai découvert que maintenant ce n'est plus sur 18,5 ans, mais sur 20 ans. Quand on s'aperçoit que la dette est au-delà de 19 M€ sans les frais de fonctionnement, on a de quoi s'inquiéter.

Les années à venir vont donc être difficiles. Cette année, Monsieur Le Maire, je comprends tout à fait que vous augmentiez la publicité, la communication, les subventions pour les associations et que vous ne touchiez pas aux impôts. Vous l'avez lourdement fait l'année dernière. Donc si vous êtes réélu l'année prochaine, il faudra expliquer aux Menneçois votre stratégie financière. Là, sous couvert des rythmes scolaires, vous allez nous expliquer qu'il y aura une hausse des impôts. Je vous rappelle qu'en prévision, les rythmes scolaires représentent 150 K€ et le PPP 1,3 M€ !

Pour toutes ces raisons, malgré les points positifs dans votre budget sur des réalisations allant aux Menneçois, nous ne sommes pas favorables.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie Monsieur RICHOMME pour la concision dont vous avez fait preuve à la fin de votre intervention, ainsi que pour l'extrême surprise en nous disant que vous ne voterez pas ce budget, comme vous n'avez pas voté l'ensemble de ses prédécesseurs ! Nous avons tous essayé de vous écouter longuement et de vous suivre, même si parfois cela relève du jeu de piste. C'est assez compliqué.

Vous avez fait un certain nombre d'effets d'annonces, ce qui est amusant. Quand j'entends ce que vous dites ici au niveau local, j'ai envie de vous inciter à prendre une carte à l'UMP ou à l'UDI par rapport au niveau national. Vous êtes en déphasage assez fort avec vos amis politiques ou ce qu'ils pratiquent dans les collectivités qu'ils gèrent, qu'il s'agisse de communes, du Département, de la Région ou de l'Etat.

Pour ne pas finir d'achever ceux de nos collègues qui seraient un peu limités, je ne vais pas reprendre point à point l'ensemble de ce que vous avez pu affirmer. Je me réjouis d'avoir pu constater que vous aviez deux points et demi positifs sur le budget de fonctionnement. Le demi est un peu vachard ! Vous auriez pu dire deux ou trois. Effectivement, je l'ai bien noté, vous souhaiteriez que l'ensemble des collègues viennent vous expliquer leurs investissements. C'est vrai, j'aurais pu demander à Marie-Paule ALBANET de vous parler assez longuement des columbariums, du choix de leur emplacement, de la nature des pierres qui les fabriquent, mais je n'ai pas souhaité venir là-dessus. D'autant que cela relève véritablement d'un débat en Commission. S'il y a des interrogations par rapport à un adjoint ou un conseiller délégué sur ce qui le regarde, elles sont examinées en Commissions.

Vous avez évoqué la CRC. Oui, elle auditionne les services de la ville depuis maintenant un certain temps. De mémoire, le dernier contrôle de la CRC datait de 2001 ou 2002. Un contrôle tous les huit, dix ans, c'est la moyenne. Nous attendons le rapport définitif. Le rapport provisoire a été communiqué. Vous le savez comme moi, il existe un certain nombre de règles qui doivent être respectées, notamment en termes de communication. Selon la loi, ce rapport sera bien évidemment communiqué au Conseil Municipal lorsque nous l'aurons reçu officiellement. Effectivement, ce rapport porte sur une très longue période puisqu'il

remonte jusqu'à 2006 ou 2007. La durée du contrôle a été longue, car elle a été interrompue durant un certain laps de temps. En tout cas, pour sa partie provisoire, ce rapport était extrêmement satisfaisant pour la commune et ses finances. Nous en ferons une diffusion extrêmement large, ce qui justifie peut-être les frais de communication dont vous vous plaignez. Sur un tel sujet, il est normal qu'une communication soit faite à l'ensemble des Menneçois.

J'ai entendu beaucoup de choses dans vos propos. Effectivement, vous vous plaignez des ventes de biens, mais que devrait-on dire aujourd'hui quand l'Etat vend tout son patrimoine, les casernes dont il ne se sert plus, les biens de RFF qui ne lui servent plus. De temps en temps, il les vend même à prix cassé, non pas à ses amis -comme j'ai pu l'entendre ici ou là-, mais pour permettre la construction de logement social, par exemple. Cela a été fait sur Mennecy. Un certain nombre de ventes ont été faites pour permettre la construction de logements sociaux. Vente pour l'Etat, c'est bien, mais vente pour une collectivité du patrimoine dont elle ne se sert pas, c'est mal !

Vous nous parlez des impôts. Ils sont stables cette année. Vous nous dites qu'ils ont augmenté de 3 % sur les taux l'année dernière. Monsieur RICHOMME, en l'espace de 6 ans, voulez-vous que l'on prenne les augmentations massives d'impôts faites par le Département -géré par vos amis- et par la Région qui a quasiment multiplié par deux ses taux en l'espace de dix ans ? Sans parler des augmentations faites sur la TIPP, qu'elle a récupérée, ou des augmentations massives d'impôts faites par l'Etat aujourd'hui.

Vous nous parlez de prestations municipales qui seraient en hausse. J'ai bien compris que dans votre esprit il ne s'agissait pas de la hausse de la qualité ou du nombre de services. Vous ne la voyez pas, j'en suis désolé ! Vous parlez en termes de tarifs. Les prestations municipales suivent l'indice du coût de la vie. Il y a une inflation. Vous l'avez dit, le coût de l'énergie augmente, tout augmente et maintenir des prestations municipales à tarifs linéaires sur six ans est impossible. Vous ne l'avez pas cité, mais nous aurons l'occasion de le voter tout à l'heure au travers de certains tarifs municipaux, je note au passage que des tarifs évoluent à la baisse pour tenir compte également d'un certain nombre de difficultés sociales que rencontrent nos concitoyens.

Il faut bien avoir un petit côté Poujadiste en ce moment, comme si M. Mélenchon ne suffisait pas avec ce qui se passe au sommet de l'Etat !... Remettons-en une couche ! On va aller tâter le populisme, flatter l'extrémisme et inciter les gens à voter trotskiste ou fasciste. Allez-y, continuez ! Parlons des indemnités ! Qui sont ces élus qui se sont attribués plus que prévu au budget primitif de l'année dernière ? C'est la hausse des cotisations ! Les cotisations ne sont pas fixées par la commune, mais là encore par l'Etat. Je veux bien, mais il ne fallait pas que vos amis politiques augmentent les cotisations ! Ils l'ont fait, c'est très bien. Là encore, nous le répercutons.

M. RICHOMME. – Ce n'est pas la même ligne.

M. LE MAIRE. – Vous parlez de l'autofinancement. Vous nous citez des chiffres, des critères, des ratios, etc. Très bien ! Je note une seule chose : l'autofinancement est supérieur au capital de l'emprunt remboursé. C'est effectivement un critère qui fait partie des fondamentaux.

Vous nous parlez des subventions aux associations. Les subventions aux associations augmentent : c'est de l'électoratisme de la part du Maire et de son adjointe à la vie associative !

M. RICHOMME. – Je ne l'ai pas dit.

M. LE MAIRE. – Non, mais vous l'avez sous-entendu. La perversité n'est pas dans ce qui n'est pas dit, mais dans ce qui est sous-entendu. Quand vous avez envie d'être désagréable, soyez-le franchement. Ne le faites pas à demi-mot comme un amoureux contrarié qui n'ose pas déclarer sa flamme à sa dulcinée. Allez-y franchement ! Avancez ! Déclarez-vous !

(Protestations de M. MARILLER)...

M. LE MAIRE. – Monsieur MARILLER, je n'ai pas interrompu le long monologue de M. RICHOMME, donc laissez-moi poursuivre le mien. Etant Maire, j'ai encore la présidence de la séance et je compte bien l'exercer jusqu'au terme de ce Conseil.

Les subventions aux associations augmentent, oui. Pourquoi ? Vous êtes-vous posé la question ? Pour une seule raison : plus de 80 % du montant des subventions aux associations est lié aux conventions d'objectifs que nous avons mises en place depuis 2009. Je me félicite de ces conventions d'objectifs.

D'ailleurs, ce soir deux vont être renouvelées pour un bail de trois ans. Ces conventions d'objectifs ont permis aux associations d'avancer sur des critères précis, négociés entre la ville et les associations. Figurez-vous que ces associations ont rempli ces critères. Ni le Maire, ni le délégué aux Finances, ni l'adjointe aux associations n'ont décidé de mettre plus à ces associations. Elles ont rempli les critères proposés ici et que vous avez votés il y a un an, deux ans, trois ans, quatre ans pour certaines. Effectivement, je comprends que vous ne vous en souveniez plus, on peut avoir la mémoire courte, mais voilà !

Vous nous dites qu'il n'y a pas de travaux...

M. RICHOMME. – Je n'ai pas dit ça.

M. LE MAIRE. – Si, vous expliquez qu'on n'investit pas, qu'on ne fait rien, qu'il n'y a pas de travaux. Je vous invite à ouvrir les yeux, à vous promener en ville et vous verrez qu'il n'y a jamais eu autant de travaux dans cette commune qu'il n'y en a en ce moment. Cette ville n'a jamais autant avancé. Elle n'a jamais fait preuve d'autant de dynamisme dans tous les domaines qu'aujourd'hui.

D'une manière générale, quelles sont les lignes directrices de ce budget ? Pas de recours à l'impôt, une diminution de l'emprunt. Nous allons rembourser cette année 250 K€ de plus que ce que nous allons rembourser. Nous allons donc réduire de 250 K€ l'emprunt entre le différentiel nouvel emprunt et ancien emprunt soldé. C'est important. Nous n'augmentons pas la pression sur les habitants. Nous maintenons, voire même diminuons sur quelques micro-secteurs les tarifications des services. Je crois que c'est fondamental pour les habitants. C'est un budget sain, qui préserve l'avenir. Je l'ai bien compris, ce soir vous ne souhaitez pas être un constructeur, très bien. Plutôt que bâtir, vous préférez essayer de démolir. C'est normal, vous êtes dans un rôle d'opposant. A jouer ce rôle comme vous le faites, je crains que vous ne continuiez à l'occuper assez longtemps. Ceci étant, je ne vais pas m'en plaindre. Je vais maintenant mettre ce budget aux voix.

Mme PRAT. – J'aimerais bien rebondir sur les rythmes scolaires. On dit tout et n'importe quoi sur cette question. Il faut le savoir, normalement nous avons à peu près 1 000 élèves sur Mennecy. Chaque élève va coûter 150 €. Mennecy est éligible à la DSU et les villes éligibles à la DSU ont 50 € par enfant, plus 45 € par la DSU. Donc Mennecy va recevoir cette année 45 K€.

M. RICHOMME. – Non.

Mme PRAT. – Si. L'année prochaine, elle recevra 95 € par enfant. Donc en 2014, les rythmes scolaires reviendront à 10 K€ pour la ville. Il ne faut pas parler de 150 K€ !

M. RICHOMME. – Je ne reviendrai pas sur la transformation de mes propos, comme vous le faites à chaque fois.

M. LE MAIRE. – C'est tellement long qu'on a du mal à les écouter jusqu'au bout.

M. RICHOMME. – D'habitude, quand c'est long c'est bon ! Généralement, on ne se plaint pas.

Madame PRAT, pour les versements des 50 € de l'Etat et des 45 € de la DSU, cela concerne ceux qui mettent en place la réforme cette année.

Mme PRAT. – Non. Ceux qui ne mettent pas en place la réforme cette année auront quand même leur 45 €.

M. RICHOMME. – Non.

Mme PRAT. – Si.

M. RICHOMME. – Non, j'ai cru voir que M. GALLET avait la même position.

(Rires dans l'assemblée)...

M. LE MAIRE. – Si je peux me permettre, pour essayer de vous mettre d'accord tous les deux sur ce qui est un épiphénomène dans le budget : ce ne sont pas les communes éligibles à la DSU, mais à la DSU cible. Donc Mennecy n'est pas concernée et sur l'Essonne il y a uniquement 4 ou 6 communes concernées. L'ensemble des communes éligibles à la DSU ne le sont pas. Cela aurait coûté trop cher au Gouvernement. Donc il veut bien faire dépenser l'argent des collectivités, mais surtout pas compenser ! Il a donc réduit la DSU cible car effectivement, au lieu d'avoir 30 ou 40 communes concernées dans un département comme le nôtre, il réduit à 4 ou 6 communes dont deux avaient des maires particulièrement attentifs et qui sont ministres aujourd'hui.

Sur ce, nous passons au vote. Je pense que tout le monde a pu s'exprimer.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (jusqu'à 21h58), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

M. LE MAIRE. – Le budget est voté. Je remercie encore une fois Claude GARRO et les services municipaux.

Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Exercice 2012

M. LE MAIRE. – Claude GARRO, voulez-vous revenir sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières ?

M. GARRO. – Oui, tout à fait. J'aurais voulu dire quelque chose -je le dirai à Monsieur RICHOMME hors séance- concernant l'évaluation des fluides et autres qui sont faits à Mennecy et rendraient notre budget insincère. Je vous dirai ce que j'en pense hors séance.

Concernant les cessions, le chiffre de 205 646 € qui figure au budget comprend les cessions d'immobilisations (d'ailleurs la délibération s'appelle bien ainsi : cessions immobilières) ainsi que 23 445 € de cessions mobilières. Cela nous fait le total que vous avez dans le budget.

M. RICHOMME. – Merci Monsieur GARRO. Juste une petite information : il me semble que depuis une circulaire du 19 juillet 2010, il est imposé aux collectivités de faire un bilan chaque année de l'encours de la dette. Généralement, cette délibération est prise par les collectivités lors de l'élaboration du budget. Cette année, je me suis aperçu qu'elle n'a pas été prise l'année dernière et qu'elle n'est pas à l'ordre du jour de cette séance. Donc, normalement, lorsque chaque collectivité présente son budget, le Maire -ou ici M. GARRO- présente devant le Conseil un état de la dette au Conseil Municipal avec tous les tenants, les aboutissants et les mécanismes. Je regrette que la circulaire du Ministère de l'Intérieur et du Budget ne soit pas respectée dans ce Conseil.

M. LE MAIRE. – Merci de vos regrets Monsieur RICHOMME.

M. GARRO. – L'état de la dette est en annexe au budget, non ?

M. RICHOMME. – La circulaire du 19 juillet 2010 dit qu'une délibération doit faire état de tous les mécanismes et de la dette encourue. En plus, dans ce Conseil Municipal, nous sommes une poignée à avoir le M14. Je ne crois pas que tous les conseillers municipaux possèdent le M14 ce soir. Donc, ils n'ont pas un état de la dette, ni de tout son montage financier et de ses aboutissants. C'est une disposition réglementaire et obligatoire.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur RICHOMME, d'avoir éclairé le rapporteur.

8. Vote des taux d'imposition 2013

M. GARRO. – Comme nous vous l'avons déjà proposé tout à l'heure, les taux d'imposition ne bougeront pas cette année. Le taux de la Taxe d'Habitation restera à 15,49 %, le taux du Foncier Bâti à 15,61 % et le Foncier non Bâti -c'est anecdotique- à 102,04 %. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. – Les taux sont une conséquence du budget, donc nous nous abstenons.

M. GARRO. – Je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (<i>jusqu'à 21h58</i>), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

M. LE MAIRE. – Merci. L'administration est vigilante, elle à raison, elle me signale que vous n'avez pas fait procéder au vote sur le bilan des acquisitions. Il faut un vote dessus.

M. GARRO. – Je vous propose donc de passer au vote sur le bilan des acquisitions, cessions de l'année 2012 maintenant que nous avons la parfaite explication du montant figurant sur la délibération et au budget.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (<i>jusqu'à 21h58</i>), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

9. Délibération cadre annuelle fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement

M. GARRO. – Pour des biens d'une valeur TTC de moins de 250 € unitaires, nous vous proposons de les considérer comme des dépenses de fonctionnement. Puis, dès qu'ils atteignent 250 € TTC, nous vous proposons de pouvoir les comptabiliser en dépenses d'investissement. Bien évidemment, cela nous permet de récupérer de la TVA deux mois plus tard.

M. RICHOMME. – Mea-culpa, j'ai confondu une date de programmation et de divulgation. C'est la circulaire du 25 juin 2010 et non du 19 juillet. Je voulais le certifier pour M. GALLET.

M. LE MAIRE. – Monsieur GARRO se sent tout de suite beaucoup mieux, merci Monsieur RICHOMME.

M. GARRO. – Je reviens à cette délibération. Je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (<i>jusqu'à 21h58</i>), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

10. Vente à titre onéreux, avec sortie d'inventaire d'un matériel roulant

M. GARRO. – Par délibération du 15 février 2013, nous avons autorisé la vente du véhicule Citroën C15 immatriculé 58 CNT 91 au profit d'un agent communal qui a finalement renoncé à cette acquisition. Un autre agent communal se propose de racheter le véhicule, par un courrier en date du 14 mars, pour le même montant de 300 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal de rapporter la délibération du 15 février et d'autoriser M. Le Maire à procéder à la réforme, à la cession à titre onéreux, ainsi qu'à la sortie d'inventaire de ce matériel. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. – Nous serons conformes à notre vote du 15 février.

M. GARRO. – Qui était ?

M. RICHOMME. – Contre.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (<i>jusqu'à 21h58</i>), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

11. Annulation du titre de recette à l'encontre du parti de gauche

M. GARRO. – Ce titre de recette avait été émis en 2012, concernant de l’affichage sauvage sur le territoire communal et notamment sur du mobilier urbain municipal. Nous avons émis un titre de recette de 16 060 € à l’encontre d’un parti politique qui avait cochonné notre belle ville verte. Le parti en question a contesté devant le Tribunal Administratif de Versailles le titre de recette dont je viens de vous parler. Le Conseil Juridique de la commune a confirmé des irrégularités matérielles. Le Conseil Juridique de la commune a confirmé que ces irrégularités de pure forme seraient susceptibles d’entraîner son annulation par la juridiction administrative. Au regard de ces éléments et afin de ne pas encourir de risque vis-à-vis de cette créance, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d’annuler le titre de recette correspondant et d’autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document à cet effet. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. – Concernant cette procédure, quelle a été le coût pour la commune ?

M. LE MAIRE. – Là-dessus, il n’y a pas eu de coût pour la commune, en dehors d’avoir l’inscription et la désinscription budgétaire. Nous avons été amenés à saisir le Tribunal Administratif, mais sans mandater l’avocat de la commune à ce stade. Les gens du parti de gauche qui estime normal d’aller pourrir une ville avec de l’affichage sauvage sont des gens qui, visiblement, ont une vision de l’écologie et du militantisme politique tout à fait particulière. Ce parti a réussi, au travers de son avocat, à soulever un point de forme en attaquant le libellé du mandatement émis par le TP. Or, ce point de forme était de nature à pouvoir aboutir à ce que la procédure entamée soit cassée. Nous avons effectivement un risque de ne pas gagner, alors que les mises en demeure avaient été faites en bonne et due forme, du fait de ce point sur le mandat de recette émis. A partir de là, nous avons effectivement préféré retirer notre procédure plutôt que d’aller plaider, d’enclencher des frais d’avocat et des frais supplémentaires et de risquer de perdre.

M. RICHOMME. – Un avocat a quand même produit un mémoire.

M. LE MAIRE. – Le mémoire a été produit par les services municipaux. Au tribunal administratif en 1^{ère} instance, il n’y a pas besoin d’avoir de recours à un avocat. Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (<i>jusqu'à 21h58</i>), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

Rapporteur : Marie-Paule ALBANET

12. Dépôt d’archives communales aux archives départementales de Chamarande

Mme ALBANET. – Nous allons passer à des choses plus simples. Par cette délibération, si vous le souhaitez, nous allons autoriser M. Le Maire à déposer une liste ci-dessous d’archives municipales aux archives départementales à Chamarande. Nous avons déjà précédemment fait un dépôt, l’année dernière je crois. Vous avez pu analyser toutes ces listes d’archives qui sont très intéressantes. Pour certaines, elles remontent à des années très anciennes. Je vous demande donc votre accord.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (jusqu'à 21h58), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

MME ALBANET. – Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Belle unanimité, Madame ALBANET.

M. GUEZO. – Vous voyez, cela peut arriver.

M. LE MAIRE. – Tout peut arriver.

M. RICHOMME. – Cela arrive souvent, Monsieur Le Maire. Nous votons 90 % de vos délibérations.

M. LE MAIRE. – Vous voyez, vous allez finir par rejoindre la majorité. Je ne désespère pas.

M. GUEZO. – L'espoir fait vivre.

IV. JUMELAGE

Rapporteur : Marie-Claire CUTILLAS

13. Prise en charge des frais de déplacement du maire honoraire de Mennecy dans le cadre d'un voyage organisé pour les 10 ans de jumelage avec la commune d'Occhiobello (Italie)

MME CUTILLAS. – Monsieur MONIER ayant obtenu de M. Le Préfet de l'Essonne, le titre de Maire Honoraire, il sera associé à l'organisation du voyage pour les 10 ans de jumelage avec la commune d'Occhiobello, qui se déroulera du 31 mai au 2 juin 2013. Dès lors, il paraît opportun que la commune prenne en charge les frais de déplacement du Maire Honoraire de Mennecy, pour un montant de 159,19 € TTC. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre en charge financièrement ces frais de déplacement.

M. LE MAIRE. – Merci Madame Le Rapporteur. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (jusqu'à 21h58), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
-------------	----	--

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

V. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

14. Echange foncier d'une partie de la parcelle cadastrée BH N°67 appartenant à Essonne Habitat, correspondant à l'assiette foncière de l'école maternelle du Clos Renault, contre une parcelle communale cadastrée BH N° 72

Mme DOUGNIAUX. – En effet, nous nous sommes rendu compte que nous n'étions pas propriétaires de la parcelle soutenant l'école maternelle et que nous étions propriétaires d'une parcelle incluse dans les immeubles d'Essonne Habitat. Nous vous proposons donc d'échanger cette parcelle à l'euro symbolique. Les frais afférents à l'opération sont pour moitié à charge des propriétaires. Y a-t-il des questions ? (Non). Je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (jusqu'à 21h58), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

15. Convention quadripartite SORGEM / Commune de Mennecy / CCVE / SIARCE définissant les conditions de versement au SIARCE de la participation forfaitaire correspondant aux coûts supplémentaires liés à la collecte des eaux usées de la ZAC Montvrain II

Mme DOUGNIAUX. – Nous passons une convention pour récupérer des sous pour aménager l'assainissement. Cette convention correspond à une somme de 236 545,82 €. Une estimation fondée sur la connaissance des projets d'aménagement programmés dans cette ZAC. Elle sera confortée ou révisée annuellement au vu de la réalité des projets architecturaux faisant l'objet de dépôts de demande de permis de construire ou d'aménager. En fonction de la superficie des projets, cette somme peut être modifiée.

(Sortie de Mme CUTILLAS)...

En contrepartie de cette participation, le SIARCE s'engage à réaliser, hors périmètre de la zone d'activité, tous les travaux nécessaires à la bonne gestion des eaux usées émanant de ladite zone.

Nous demandons donc au Conseil Municipal d'approuver cette convention. Y a-t-il des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

16. Vente par la commune de 4 lots issus de la division des parcelles cadastrées BI n°63 et 69, sises 7, rue de l'Ormeteau et 9, rue du Puits Massé suite à l'exercice du droit de préemption urbain et intégration du lot E dans le domaine public

Mme DOUGNIAUX. – Nous avons exercé notre droit de préemption sur la propriété en vu de réaliser une création de parking et l'extension de l'école de l'Ormeteau. Nous souhaitons garder les deux parcelles et les lots E et F. Le lot F servira l'extension de l'école de l'Ormeteau et le lot E servira à la création du parking. Donc, le lot E sera mis dans le domaine public de la commune et les autres lots seront vendus séparément.

Deux lots avec construction et deux lots servant pour agrandir les terrains des riverains. Y a-t-il des questions ?

M. RICHOMME. – Nous comprenons bien cette opération de préempter pour 600 K€ cette parcelle et ensuite pour des intérêts municipaux. Cela veut dire qu'il y a une cour, même si l'agrandissement est petit, mais c'est déjà ça et nous le concevons. Faire des places de stationnement dans une école où il est compliqué de circuler, nous le concevons. En Commission, vous n'aviez pas eu l'avis des Domaines, même s'il est parti le 18 et la Commission était le 22. Nous voyons donc que l'opération est viable pour la commune. Nous serons extrêmement attentifs sur les autres lots qui seront vendus, car il s'agit quand même de notre centre-ville.

M. LE MAIRE. – Soyez certain que nous le serons tout autant. Madame Le Rapporteur, je vous invite à mettre aux voix.

Mme DOUGNIAUX. – Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

17. Approbation de la notice de zonage d'assainissement de Mennecey

Mme DOUGNIAUX. – Cette notice est passée à l'enquête publique du lundi 10 décembre 2012 au mercredi 9 janvier 2013. Nous avons eu le rapport du Commissaire-Enquêteur qui a rendu ses conclusions et émis un avis favorable avec des réserves et des recommandations.

Les réserves :

- Inscrire cette démarche dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Définir clairement le volume de rétention à mettre en œuvre avec un débit de fuite 1l/s/ha pour une période de retour de 20 ans ;
- Faire figurer les plans de zonage à une échelle plus appropriée (A3 minimum) ;
- Corriger les erreurs de zonage concernant le groupe d'immeubles « Résidence du Petit Parc » à proximité de la gare, qui est raccordé au réseau public, et donc sans équivoque en zone d'assainissement collectif et de mettre en cohérence le zonage de la partie nord-est du Parc de Villeroy entre le plan général de zonage d'assainissement des eaux usées du centre-ville et le plan de détail de zonage des eaux usées du centre-ville, ainsi que de faire figurer le Centre Culturel et le collège implantés dans cette partie du parc en zone d'assainissement collectif.

Des recommandations :

- Mettre à jour les plans de recollement d'assainissement édités par le fermier et y inclure le réseau d'assainissement ancien ;
- Tenir compte de l'existence de ce réseau pour l'étude des grands projets comme le bassin de rétention de l'avenue Darblay, mais aussi pour l'instruction des permis de construire, du suivi de leur mise en œuvre et de leur conformité à proximité de ces ouvrages.

La première recommandation relative à la mise à jour des plans de recollement d'assainissement ne pourra se faire que lors de la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme.

Ce dossier, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme. Y a-t-il des questions ?

(Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

18. Prescription de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Mennecey

Mme DOUGNIAUX. – Dans l'attente d'une révision générale du Plan Local d'Urbanisme, la commune de Mennecey envisage d'adapter son document d'urbanisme, du point de vue réglementaire, afin de permettre certaines évolutions et aussi le développement d'activités présentes ainsi que de pérenniser l'emploi sur cette zone.

Il est demandé au Conseil Municipal de prescrire la modification du PLU notamment sur les points suivants :

– Intégration des modifications réglementaires notamment liées à l’ordonnance du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prise en compte dans le droit de l’urbanisme, ainsi qu’au décret du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions de bâtiments ;

– Extension de la zone UAF, ayant pour vocation d’accueillir les activités économiques.

Y a-t-il des questions ? (Non). Je passe aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

19. Avis sur le projet de schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) arrêté dans le cadre de l’enquête publique

Mme DOUGNIAUX. – La révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France a été arrêtée par délibération le 25 octobre 2012.

Une enquête a lieu actuellement du 28 mars au 30 avril 2013. Elle pourra éventuellement être prolongée par décision du Président de la Commission d’Enquête. Concernant la commune de Mennecey, le lieu d’enquête est situé à Evry.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce document en émettant un avis. Nous souhaitons émettre des demandes :

– Nous demandons que soit pris en compte un axe d’importance pour le Sud Essonne avec le projet de déviation de la RD191 qui relie l’autoroute A6 à Etampes prévoyant ainsi d’éviter de traverser le cœur des secteurs urbains et notamment celui de Mennecey. Cela permettrait non seulement de répondre aux attentes des habitants en matière de réduction des nuisances sonores liées à la circulation de transit, mais aussi de répondre à l’enjeu d’urbanisation prévues dans le SDRIF.

– Nous demandons à nouveau que sur les secteurs d’urbanisation préférentielle et pour les nouveaux espaces d’habitats, les dispositions prévoyant que l’urbanisation doit permettre d’atteindre une densité moyenne au moins égale à 35 logements par hectare soient réduites dans les entités géographiques périurbaines ou rurales de l’Ile-de-France sachant que sur le Val d’Essonne, la densité moyenne actuelle est d’environ 11 logements à l’hectare. Si cette densification est justifiée dans les communes urbaines ou périurbaines en développement, la densité moyenne se doit d’être assouplie dans les secteurs ruraux du Val d’Essonne pour ne pas déséquilibrer ces territoires et leur cadre de vie.

– Nous demandons que le front urbain d’intérêt régional sur la commune de Mennecey et comme précisé dans le document des orientations réglementaires puisse être réellement adapté, dans ses limites, au secteur sud-est de la commune de Mennecey, secteur déjà ouvert à l’urbanisation et inscrit dans le PLU de la commune, approuvé en juillet 2010 et conformément au SCOT du Val d’Essonne approuvé en septembre 2008, sur ces principes de développement des zones urbanisées à terme, ce qui est montré sur le plan annexé. En effet, l’aménagement d’un territoire doit articuler les politiques de l’habitat, des transports et

du développement économique, une urbanisation équilibrée et maîtrisée ne devant pas remettre en cause le cadre et la qualité de vie des habitants.

– Nous demandons enfin également qu’avec les dispositions prévues, en particulier, sur les secteurs de développement à proximité des gares et avec les potentiels d’urbanisation supplémentaires prévus dans le projet de SDRIF, les moyens financiers et les aides au développement des transports dans les secteurs périurbains ou ruraux puissent accompagner le développement des projets et ainsi que puissent être prévus le renforcement et de nouvelles solutions et financements pour améliorer la desserte de la Grande Couronne de la ligne RER-D. Ainsi, le SDRIF sera en cohérence avec les objectifs développés par le Plan de Déplacement Urbain d’Ile-de-France. Y a-t-il des questions ?

M. RICHOMME. – Je vais faire un peu de pédagogie, car c’est essentiel et cela vous a échappé depuis de nombreux Conseils. On a beau avoir des amis à droite, à gauche et au centre, cela n’empêche qu’ici, nous sommes six élus d’une liste s’appelant « *Mieux à Mennecey* ». Vous avez peut-être des appartenances ou pas à des partis politiques et cela vous est propre. Ici, vous êtes au sein de la liste « *croire et vouloir* ». On peut avoir les amis que l’on souhaite, à gauche, à droite ou au centre, mais on peut garder son libre-arbitre, c’est ce que nous avons fait tout à long de ce mandat. Quand il a fallu être à vos côtés, dire que l’on regrettait que le Conseil Général baisse ses subventions concernant la petite enfance ou la culture - j’ai déjà fait une intervention dans ce sens et vous l’avez souligné-, je peux le comprendre, mais je le regrette. Ici, ce soir et ce n’est pas la première fois que nous sommes sur une délibération de niveau régional, nous allons vous suivre sur cet avis. Nous regrettons que la Région traite si mal la deuxième couronne concernant les transports en commun. Nous connaissons tous la situation du RER D et nous vivons au quotidien la situation de Mennecey. Cela a des conséquences énormes pour les riverains, pour la circulation, car énormément de Menneçois travaillent sur Paris. Il y a des conséquences sur tous les transports routiers. Monsieur Le Maire, évitez-moi les amis, ceci, cela. Ici, nous sommes six élus de « *Mieux à Mennecey* » et nous prenons nos positions en concertation et en réflexion avec nos intérêts et notre responsabilité sur Mennecey. Sur cette délibération, nous vous ferons le plaisir -enfin je crois, tant pis si c’est raté- de voter comme vous.

M. LE MAIRE. – Merci de votre vote, Monsieur RICHOMME. Vous n’êtes pas un cas particulier qui aurait été touché par la grâce. Cela a été voté par tous les élus communautaires quel que soit leur camp politique. Cette délibération ne fait que reprendre la délibération de la CCVE concernant Mennecey. Un certain nombre de points concernent la plupart des communes de la CCVE. Ensuite, je ne vous fais pas grief d’être militant. Chacun est ce qu’il est, l’important est de l’assumer. Les gens ne sont pas asexués. Quand on fait de la politique, on a une sensibilité. Après, heureusement, sur un certain nombre de textes, il arrive qu’on parvienne à enlever les œillères. Nous l’avons au niveau local, sur d’autres textes, en société ou au niveau national. Je ne peux que me réjouir que vous parveniez de temps en temps à enlever les œillères que malheureusement vous gardez parfois trop souvent et cela m’attriste. En tout cas, je suis très heureux que vous votiez ce point, c’est très important pour la commune.

De manière à ce que vous puissiez nous confirmer dans les actes cette belle déclaration d’intention, je vais mettre aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l’unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	

ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

VI. SECURITE

Rapporteur : Romain BOSSARD

20. Approbation de la convention type communale de coordination entre la Police Municipale de Mennecey et les forces de sécurité de l'Etat représentées par Monsieur le Préfet de l'Essonne

M. BOSSARD. – Je reprends la parole pour vous présenter la convention de coordination. C'est une convention cadre nationale adaptée à notre collectivité. Elle est obligatoire dans les communes qui possèdent une Police Municipale. Elle permet de présenter l'activité du poste de Police Municipale, soit avec la Brigade de Gendarmerie, soit un poste de Police Nationale, un Commissariat. Cette convention explique le fonctionnement de la Police Municipale, ses missions, ce qu'elle peut faire, ne pas faire, ses horaires de travail et elle explique aussi la coordination nécessaire entre les deux entités (la Gendarmerie et la Police Municipale) : les rendez-vous des deux chefs, comment ils coordonnent les opérations, etc. Là-dessus encore, Monsieur RICHOMME, nous devrions nous rejoindre au niveau du vote. Il s'agit d'une adaptation locale d'une convention type nationale. Y a-t-il des questions ? (Non). Je propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

22. Avis de la commune de Mennecey sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Essonne

M. BOSSARD. – Je vais vous proposer de voter contre et je vais vous donner quelques arguments. Il faut savoir que ce document est réalisé par la Préfecture et le Conseil Général. Le premier a été réalisé en 2003. Celui-ci devait normalement sortir en 2009. Ce genre de schéma est valable 6 ans. Il y a donc un peu de retard. Pour mémoire, l'objectif de 2003 était de créer 937 places au niveau départemental : des places d'accueil pour les gens du voyage. Pour votre information, seulement 416 places ont été réalisées, soit 41 % des objectifs fixés.

Mennecey a rempli l'objectif qui lui était alloué, à savoir la création d'une aire d'accueil des gens du voyage. Je précise que la compétence est transférée à la Communauté de Communes. Premier élément que je vous invite à prendre en compte pour voter défavorablement : dans ce document, il y a une erreur dans ce schéma, à savoir que l'objectif nous est encore alloué pour l'orientation 2013-2019, alors que nous avons déjà atteint notre objectif.

Le deuxième élément important est que ce schéma directeur nous propose de réfléchir à éventuellement proposer un habitat adapté pour les éventuels gens du voyage qui pourraient se retrouver sur notre collectivité. Nous trouvons cela un peu déplacé dans le sens où Mennecey fait de gros efforts en termes

de logements sociaux. Je ne vois pas en quoi nous devrions exercer une espèce de ségrégation vis-à-vis de certaines catégories de personnes qui habitent à Mennecy. Pour la petite anecdote, nous n'avons strictement aucune demande en ce sens.

Troisième point : le département de l'Essonne est divisé en 5 zones et nous nous trouvons sur la zone du Sud-Essonne qui représente géographiquement quasiment la moitié du département. Ce schéma directeur nous invite à construire une aire d'accueil de grand passage, soit environ une capacité d'accueil pour 150 à 200 caravanes. Cela pourrait éventuellement être envisageable sur le secteur du Sud-Essonne, sauf que nous nous trouvons à côté d'un autre secteur : celui d'Evry RN7 qui comprend la ville de Lisses et la ville de Lisses a déjà une aire d'accueil de grand passage, 150 à 200 caravanes. Nous ne sommes pas trop favorables à imaginer l'éventualité d'avoir à Mennecy cette aire d'accueil.

Le quatrième point : nous en avons un peu parlé sur d'autres délibérations, l'accompagnement de cette politique qui nous semble ambitieuse -en tout cas présentée telle qu'elle est présentée- n'est absolument pas accompagné par des moyens financiers. Au contraire, de très beaux objectifs sont affichés, mais les moyens financiers à la fois de la Préfecture et du Conseil Général ne sont absolument pas au rendez-vous.

Dernier point : pour votre information, la CCVE à l'unanimité a voté contre ce schéma directeur lors du Conseil de mardi soir dernier.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance et m'invitant à vous proposer de voter contre ce schéma directeur.

Y a-t-il des questions avant de passer au vote ? (Non). Qui est contre ce schéma directeur ?

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

M. LE MAIRE. – Merci Monsieur Le Rapporteur. Avant de passer la parole à Mme PIOFFET, je précise juste que cette délibération -là encore quand on parle d'œillères ou de vision partisante- avait été votée à l'unanimité par le Conseil Communautaire cette semaine, gauche et droite confondue. Comme quoi, tout cela est très relatif.

M. GUEZO. – Cela prouve bien l'indépendance que précisait Christian RICHOMME. Nous avons la liberté de voter comme nous le voulons.

M. LE MAIRE. – C'est l'indépendance ou la navigation à vue. Certains appelaient cela les capitaines de pédalos. Merci, Monsieur GUEZO, de votre avis.

M. RICHOMME. – Merci de vos remarques gratifiantes, Monsieur Le Maire.

VII. SPORTS-CULTURE

Rapporteur : Annie PIOFFET

23. Convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association Club Sportif Mennecy Football

24. Convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association Mennecy Gymnastique Rythmique

Mme PIOFFET. - Je vous propose de voter en une seule fois ces deux délibérations, car il s'agit de convention d'objectifs, l'une pour le Football et la deuxième pour la GR. Il s'agit de conventions reconductibles. Y a-t-il des questions ? (Non).

Concernant la convention d'objectifs du Football :

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

Mme PIOFFET. - Concernant la convention d'objectifs pour la Gymnastique Rythmique :
**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

M. RICHOMME. - Vous voyez, Madame PIOFFET, vous voulez passer à côté de deux votes favorables pour vous à un seul. Vous vous gêchez le plaisir.

Mme PIOFFET. - Eh oui.

25. Subvention exceptionnelle à l'association « Douceur de vivre »

Mme PIOFFET. - Il s'agit de leur attribuer une subvention de 500 € pour leur 10^{ème} anniversaire. Y a-t-il des questions ? (Non). Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

26. Actualisation de la tarification du Conservatoire à rayonnement communal Joël MONIER

Mme PIOFFET. – Comme chaque année, il convient d’actualiser la tarification. La commune de Mennecy souhaite effectuer une baisse de tarif concernant les cours collectifs de danse, d’art dramatique, d’art de la scène et d’art plastique, pour la rentrée 2013/2014 pour permettre au plus grand nombre d’accéder à la culture et à ses activités. Y a-t-il des questions ?

Mme BRANLE. – A l’heure actuelle, combien y a-t-il d’inscrits dans cette discipline au Conservatoire ?

Mme PIOFFET. – Je vous donnerai la réponse par téléphone ou par courrier. Je n’ai pas le nombre, mais c’est important. C’est toute la danse classique... L’art plastique n’est pas encore mis en place, donc nous n’avons pas le nombre exact.

Mme BRANLE. – J’ai regardé les tarifs, cela fait quand même la moitié...

M. LE MAIRE. – Pour vous apporter un éclairage là-dessus : d’une part, il y a de nouvelles disciplines que nous n’avons pas au sein du Conservatoire, donc il faut bien les tarifier, car c’est quelque chose de nouveau. Par ailleurs, il y a aussi une volonté politique au travers des tarifs qui sont diminués de tenir compte de la réalité d’un certain nombre de familles qui souffrent dans le contexte actuel. Elles ont du mal à pouvoir financer des cours de danse qui leur reviennent trop chers. Bien souvent, quand les gens souffrent, ils commencent déjà par couper l’accès à la culture avant de couper sur d’autres points. En ces périodes difficiles, nous ne voulons pas -vous l’avez dit tout à l’heure, nous augmentons le montant de subvention au CCAS- que cette tarification puisse constituer un frein. Effectivement, il y aura probablement une perte de recette qui peut être envisagée individuellement. Nous avons aussi une capacité à accueillir un peu plus d’enfants, avec le nombre de professeurs que nous avons. Nous espérons aussi avoir au travers de cette baisse une augmentation de la fréquentation. Maintenant, effectivement, c’est essentiellement une volonté politique. Nous le disions tout à l’heure pour le budget : les tarifs des services augmentent, non. Nous arrivons même à en baisser. J’espère que vous voterez avec nous là-dessus.

Mme PIOFFET. – Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
-------------	----	---

CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

VIII. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

27. Evaluation professionnelle des agents de catégorie A, B et C au moyen de l'entretien professionnel et du compte-rendu d'entretien hiérarchique

M. DUGOIN. – Nous en venons à ces délibérations qui traditionnellement font l'objet de votes unanimes. J'espère qu'il en sera de même ce soir. Ces délibérations sont la stricte conséquence des demandes de la DRH. Elles correspondent aux besoins de nos services. Ceci étant dit, je vais les écheniller les unes après les autres.

La première concerne la mise en place définitive de l'entretien professionnel, donc dès l'année 2013, à tous les agents quelle que soit leur catégorie, c'est-à-dire A, B ou C. C'est la résultante d'un gros travail fait par l'ensemble des services de la RH qui ont planché là-dessus depuis quelques temps. Je crois que c'est une bonne chose. Vous l'avez vu dans le corps de la délibération, tout cela est très étayé puisque cette évaluation se fera au travers d'un certain nombre de critères au nombre de 6. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

28. Création d'un poste de Brigadier Chef Principal

M. DUGOIN. – Cela nous permettra de procéder au recrutement d'un agent avec cette qualification au sein de notre Police Municipale. Je sou mets au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr),
-------------	----	---

		Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

29. Création de 3 postes d'adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe

M. DUGOIN. – Nous avançons avec la création de 3 postes d'adjoints administratifs tels que répertoriés dans la délibération. Je pense que cela ne devrait pas poser de problème particulier.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

30. Détermination du tarif horaire de vacation relatif à la distribution de documents en matière de communication

M. DUGOIN. – Tout est dit dans la délibération. Je me suis permis de poser deux questions tout à l'heure au service, que les uns et les autres pouvaient se poser, à savoir si beaucoup d'agents étaient concernés. Ce n'est pas neutre, car à peu près une vingtaine d'agents sont concernés. J'ai également demandé quel type d'information il pouvait y avoir auprès des agents et on me dit que la DRH -à travers les différents services-, fait des appels à candidatures de manière que l'ensemble de nos agents puisse éventuellement participer à cette démarche. Y a-t-il des questions ?

M. MARILLER. – Nous allons vous suivre sur cette délibération. Juste une question à titre informatif : à combien estimez-vous à peu près le coût par numéro d'une distribution, par exemple de Mennecey Actualités ?

M. DUGOIN. – On vous le confirmera peut-être par écrit. J'ai demandé le temps passé par les agents, donc à partir de là, avec le nombre, c'est à peu près 4 heures, je crois. Je me tourne vers les services. A peu près 4 heures par agent qui bénéficie de cela. Je ne sais pas si c'est intégralement sur ce document qui doit sûrement être le principal. Vous ferez le calcul. Si c'est 15 x 4 x 15,47... C'est l'ordre de grandeur. Compte tenu de votre question, je demanderai qu'on affine un peu, mais je me tourne vers Monsieur Le Maire qui a sûrement plus d'éléments.

M. LE MAIRE. – L'ordre de grandeur est celui-là. Il faut savoir que nous sommes 30 à 40 % moins chers que lorsque nous passons par des routeurs privés avec, qui plus est, une traçabilité. En effet, quand quelqu'un signale que sa boîte n'a pas été distribuée -cela peut souvent arriver pour des problèmes de clés, de code d'accès-, cela nous permet de voir si c'est un oubli, si c'est passé à côté ou s'il y a un problème récurrent de manière à corriger le tir. Ce n'est absolument pas le cas sur un routeur privé. Nous avons arrêté d'avoir recours à ce type d'entreprise lorsque nous avons eu une fois 15 à 20 % de la ville non distribuée. Cela coûte donc plutôt moins cher et cela permet à des agents qui souvent n'ont pas de gros salaires

d'augmenter un peu leurs revenus. C'est quand même plutôt mieux fait maintenant qu'avant. Le coût est réel, mais plus faible aujourd'hui qu'en passant par du privé.

M. DUGOIN. – Je sou mets au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

31. Présentation du rapport et du plan pluriannuel d'accès a la titularisation

M. DUGOIN. – Je pense que c'est une très bonne chose puisque nous allons dans une logique de transparence de justice et d'égalité. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

32. Création d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe normale

M. DUGOIN. – Comme vous l'avez vu dans les considérants, il s'agit de prévoir la création d'un poste d'infirmière en soins généraux. Tout cela est pour prendre en compte la bonne marche de la direction d'un multi-accueil à « La Ribambelle ».

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY,
--	--	---

POUR	31	Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

33. Information concernant la mise a disposition d'un infirmier en soins généraux de classe normale du Centre Hospitalier Sud francilien auprès de la Mairie de Mennecy

Délibération retirée de l'ordre du jour.

IX. ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Marie-Paule ALBANET

34. Tirage au sort des jurés d'assises

M. LE MAIRE. – Nous avons maintenant un marronnier, particulièrement amusant, au travers duquel Madame ALBANET va vous appeler les uns après les autres pour désigner les jurés d'assises par tirage au sort. C'est inscrit sur votre délibération, mais il faudra donc que vous nous donniez deux chiffres, l'un correspondant à la page et l'autre à la ligne. Il y a 685 pages, donc un numéro entre 1 et 685 et 15 lignes, donc un numéro entre 1 et 15. Pour ceux qui souhaiteraient s'amuser à prendre la 686^{ème} et dernière page, elle n'a que 14 lignes. Il faudra donc vous limiter à un choix entre 1 et 14. Madame Le Rapporteur, je vais vous inviter à lancer le tour de table et je demanderai aux services de vous arrêter lorsque le nombre de jurés sera atteint. Nous allons démarrer par la droite et nous finirons par la gauche, car nous finissons tous avec le cœur à gauche.

Mme ALBANET. – Nous devons donc désigner 30 jurés. Vous avez bien compris, Monsieur Le Maire vous l'a très bien expliqué. Nous allons commencer par Monsieur Le Maire et nous partirons par la droite bien évidemment. Nous comptons sur les services pour nous arrêter à 30.

M. LE MAIRE. – 357 et 6.

Mme PIOFFET. – 100 et 2.

Mme ALBANET. – 10 et 10.

Mme VASSEUR. – 684 et 15.

Mme DOUGNIAUX. – 315 et 14.

M. DUGOIN. – 7 et 7.

Mme PERUZZO. – 23 et 13.

M. PINON. – 150 et 3.

M. BOUARD – 110 et 4.

Mme LALLEMENT-LEROTY. – 268 et 11.

M. LEGRIS. – 47 et 8.

M. TACKY. – 156 et 10.

M. GUEZO. – 375 et 14.

M. RICHOMME. – 333 et 3.

Mme BRANLE. – 197 et 7.

M. MARILLER. – 190 et 5.

Mme FOUQUE-GUILLIET. – 13 et 13.

M. DANTU. – 247 et 12.

M. LE DUDAL. – 37 et 2.

M. MOREAU. – 208 et 8.

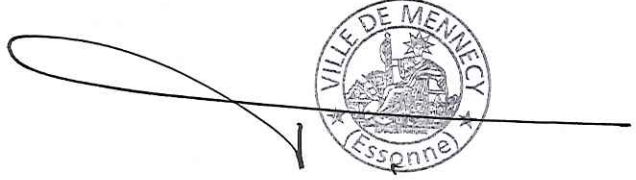
Mme SAUVAGE. – 117 et 7.

- M. RAYNEL. – 49 et 9.
- Mme PRAT. – 50 et 8.
- M. GARRO. – 27 et 10.
- M. LE QUELLEC. – 220 et 1.
- M. BOSSARD. – 64 et 12.
- M. LE MAIRE. – 5 et 4.
- Mme PIOFFET. – 550 et 9.
- Mme ALBANET. – 20 et 15.
- Mme VASSEUR. – 22 et 12.
- M. LE MAIRE. – Le compte est bon.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 22 H 25.

[Handwritten signatures in blue ink]



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
 Maire de Mennecy,
 1^{er} Vice-Président de la CCVE

[Large collection of handwritten signatures in blue ink, including names like 'Sylvie Pen.', 'A. J...', 'B...', 'C...', 'D...', 'E...', 'F...', 'G...', 'H...', 'I...', 'J...', 'K...', 'L...', 'M...', 'N...', 'O...', 'P...', 'Q...', 'R...', 'S...', 'T...', 'U...', 'V...', 'W...', 'X...', 'Y...', 'Z...']